

BREF

DU
DIOCÈSE DE QUIMPER,

POUR L'ANNÉE M DCCC XLVI,

[Pâques arrivant le 12 Avril]

Imprimé par ordre de Monseigneur

JOSEPH-MARIE GRAVERAN,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Quidquid in ceteris Scripturæ libris
nile est, unus Psalmorum liber com-
plectitur. Omnia in Psalmorum libro,
velut in magno et communi promptua-
rio, reconduntur.

S. BASILIUS.



QUIMPER,

—**TYPOGRAPHIE DE E. BLOT, FILS.**—

TABLE DU TEMPS.

Nombre d'Or..... 4	Lettre Dominicale..... D
Epacte..... iij	Lettre du Martyrologe, c

FÊTES MOBILES.

Dimanches après l'Epiph... 4+	Pentecôte..... 31 Mai.
Mercredi des Cendres. 25 Févr.	Fête-Dieu..... 11 Juin.
Pâques..... 12 Avril.	Dim. après la Pentecôte.... 25
Ascension..... 21 Mai.	1 Dim. de l'Avent... 29 Nov.

QUATRE-TEMPS. { 4, 6, 7 Mars; 3, 5, 6 Juin;
16, 18, 19 Septembre; et Décembre.

La Célébration des Mariages { commence le 7 Janvier et le 20 Avril;
fini le 24 Février et le 28 Novembre.

TABEAU DES RETRAITES.

A LESNEVEN,

Pour les hommes.

1^{re} R. bretonne, le 28 Février.

2^e R. bretonne, le 6 Juin.

Pour les femmes.

R. française, le 1 Août.

1^{re} R. bretonne, le 25 Avril.

2^e R. bretonne, le 27 Juin.

3^e R. bretonne, le 10 Octobre.

A QUIMPERLÉ[*],

Pour les hommes.

1^{re} R. bretonne, le 9 Mai.

2^e R. bretonne, le 17 Octobre.

Pour les femmes.

R. française, le 22 Août.

1^{re} R. bretonne, le 21 Mars.

2^e R. bretonne, le 27 Juin.

(Les Retraites s'ouvrent vers la fin des jours ici indiqués.)

Monseigneur l'Evêque recommande à MM. les Curés et Desservans de publier ce Tableau le premier Dimanche de l'année; d'annoncer chaque Retraite en particulier 15 jours d'avance; enfin de faire sentir aux Fidèles combien les Retraites sont utiles, et surtout les Retraites proprement dites, celles qui se font loin du bruit dans ces pieux asiles où tout favorise le recueillement.

RÈGLES GÉNÉRALES.

POUR L'OFFICE.

Bien peu de Rubriques seront ici mentionnées: car l'élève du Séminaire qui se dispose à recevoir le Sous-Diaconat peut d'abord apprendre, dans l'*Ordinaire*, (à la suite du Psautier) la manière de commencer et de terminer les différentes Heures, de dire l'*Invitoire*, les Absolutions et les Bénédictions; ensuite lire l'*Extrait* des Rubriques générales, placé en tête des parties d'Hiver, d'Été et d'Automne, et surtout le 2^e et le 3^e article de cet Extrait.

Le Dimanche, l'*Invitoire* se dit comme aux *Semi-doubles*, à moins que l'*Office* ne soit intitulé *Duplex*.

* On dit *Te Deum* à Matines, s'il n'est marqué autrement, les Dimanches, dans les Fêtes et les Octaves, et aux Fér. du T. pascal.

Quand on sépare Matines de Laudes, les jours où l'on doit dire les Prières à genoux, on dit après le *ψ* Sacerd. les Prières marquées pour Tierce: les autres jours, on dit seulement l'Or. des Laud. et le *Pater*.

Les Fêtes *Simplex* n'ont à L. qu'une Ant. qui est la 4^e du Comm. Quand il y a deux ou plusieurs Oraisons à Laudes, ou à Vêpres, on dit *Dominus vobiscum...* et *Benedicamus...* après la première et après la dernière, et ces mêmes Oraisons se terminent par une grande conclusion. Les Oraisons intermédiaires se concluent ainsi: *Per Christum*, ou *eumden Christum*; D. N. R. Amen. ou *Qui vivis et regnas*, Deus. R. Amen. ou enfin: *Qui tecum vivit et regnat Deus R. Amen.*

* Le Symbole *Quicumque* ne se dit que le Dimanche. On l'omet les Dim. où il se trouve une Fête, (excepté le jour de la Ste. Trinité) ou l'*Octave* d'une fête, ou l'*Office* d'une Vigile; et aux Dim. dans l'*Octave* de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension et de la Fête-Dieu.

Les Prières s'omettent, à Prime et à Complies, dans toutes les Fêtes, même *Simplex*; dans les Fêtes depuis Noël jusqu'à la Présentation de N. S. et dans celles du Temps pascal.

A Complies, si, pendant une Octave, on fait l'*Office* du Dimanche simplement, ou d'une Fête de N. S. ou de la Ste. Vierge, on ne dit pas les Antienne de l'*Octave*, mais celles du Psautier.

Dans les Offices non chantés, 1^o on ne dit aucune partie des Antienne avant les Psaumes et les Cantiques; on récite seulement après chaque Psaume l'Antienne qui lui convient; 2^o on n'a point égard aux * placés devant une lettre de grandeur ordinaire dans les R et *ψ* des petites Heures, ni aux chiffres et aux lettres qui précèdent les Antienne, ou les Psaumes.

[*] Les Dames de Retraite y seront toute l'année aux époques ordinaires.

POUR LA MESSE.

On dit *Gloria in excelsis*, au commencement, et *Ite Missa est*, à la fin, quand on a dit *Te Deum*, à l'Office de la nuit.

On dit l'Oraison *A cunctis*, quand on a dit les Suffrages à Laudes, excepté à la Messe de la Sainte Vierge le Samedi, et à quelques autres Messes propres et aux Messes votives.

¶ Par dispense de M^s l'Evêque, quand on n'a fait à Laudes aucune mémoire, il n'y a (comme aux Fêtes Doubles) qu'une Oraison de précepte aux Vigiles des *Annuels*, aux *Semi-doubles* et les Dimanches; et il n'y en a que deux, aux Fêtes *Simple*s et aux Fêtes: excepté les Fêtes de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps, des Rogations, et les Vigiles de Saint-Jean et de Saint-Pierre, où l'on suit ce qui est marqué dans le Missel.

Ceux même qui ne récitent pas le Bréviaire diocésain, peuvent user de cette dispense aux Messes chantées.]

Il est prescrit de dire aux Messes votives, pour seconde Oraison, celle de la Messe qui répond à l'Office du jour. On excepte de cette règle la Messe des Morts, mais non celle des Mariages, ni même les Grand-Messes, à moins qu'elles ne soient très-solennelles.

On dit *Credo*, aux Fêtes de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, (excepté la Fête Simple du Samedi) des Apôtres, des Evangélistes, des Docteurs, des Patrons, et pendant toute l'Octave qui peut suivre ces Fêtes; tous les Dimanches, et quand cela est marqué.

On dit une Préface propre dans les Fêtes et les Octaves de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres, des Evangélistes, au Temps de Noël (lequel ne finit dans le Bréviaire diocésain qu'à la Présentation de Notre Seigneur) et depuis le Mercredi des cendres jusqu'à la Trinité. La Préface de la Trinité se dit à tous les Dimanches qui n'en ont pas une autre.

Quand on n'a pas dit *Gloria in excelsis*, au commencement de la Messe, on dit *Benedicamus Domino* à la fin.

Sauf l'obligation pour ceux qui récitent l'ancien Brév. de suivre le Bref du Diocèse aux Messes et Vêp. chantées, (Ordonnance de M^s de Poulpiquet, du 29 Nov. 1837); chacun peut et doit accorder la Messe avec son Office: à moins qu'on n'ait à célébrer la Messe d'une Fête transférée au Dimanche, d'un Service pour les défunts, d'un Mariage, ou qu'on ne dise une Messe votive ou une Messe ordinaire de *Requiem*; les jours où elles sont permises; ce qui encore, dans l'intention de l'Eglise, ne doit pas se faire trop souvent et sans quelque cause raisonnable; *Ut quoad fieri potest*, dit la Rubrique, *Missa cum Officio conveniat.* (†)

(†) Aussi cette question ayant été soumise au S. Siège: Si celui qui veut célébrer à un autel privilégié un jour de Fête ou à une Fête Semi-double ou Simple, doit toujours prendre des ornemens noirs, (comme le disent divers auteurs) pour

Celui qui chante la Messe dans une chapelle de dévotion, le jour d'une solennité qui y attire le concours du peuple, est encore obligé de suivre en tout le rit de cette chapelle, quand même il aurait récité ce jour-là un Office Double-majeur. Celui qui dit une Messe basse, doit au moins, se conformer au rit de la chapelle par rapport à la couleur des ornemens.

Quand on dit une Messe votive qui n'est pas pour les défunts ou pour un Mariage, dans une église où il y a d'autres Prêtres, il est toujours permis de prendre la même couleur qu'eux, pour éviter la bigarrure.

Tout Prêtre qui célèbre dans un diocèse dont le Bréviaire diffère du sien, fait toujours bien de se servir des ornemens qui conviennent à l'Office qu'ont récité les Prêtres du lieu où il se trouve: et il est obligé de s'en servir, s'ils ont récité un Office qui exclut les Messes votives. (*Extrait du Missel romain et des décrets de la S. C. des Rites.*)

Jours auxquels il est permis, par Mandement de M^s l'Evêque, de dire une Messe votive et spécialement la Messe des Mariages et celle des défunts.

Dans les paroisses où il y a deux ou plusieurs Prêtres on pourra célébrer une Grand-Messe de *Requiem*, le corps présent, tous les jours, excepté les Fêtes *Annuelles* (le jour de leur solennité seulement, pour celles qui sont transférées) les *Solennels-majeurs*, lorsqu'ils tombent le Dimanche, ou qu'ils y sont transférés, et les trois jours avant Pâques. S'il est urgent ces jours-là de dire la Messe pour un défunt, le corps présent, on dira la Messe du jour, sans y ajouter aucune oraison.

Toutes les Messes basses de *Requiem* et les Messes votives ordinaires sont prohibées dans les *Solennels-mineurs*; les *Doubles*, même transférés; les *Dimanches*; tous les jours entre les *Octaves des Fêtes Annuelles* qui se célèbrent dans tout le Diocèse (excepté l'Octave de la Toussaint) et les *Vigiles* de ces mêmes Fêtes; le *Mercredi des Cendres*, et les trois premiers jours de la *Semaine Sainte*.

On ne doit dire aucune Messe de *Requiem*, dans les Eglises où (pour quelque cause et à quelque jour que ce soit) le Saint Sacrement est exposé. Mais il sera permis, s'il survient un enterrement, de renfermer le Saint Sacrement dans le tabernacle, excepté les jours qui sont assignés à chaque paroisse pour l'Adoration perpétuelle.

La Grand-Messe des *Services* du troisième, septième, trentième jour après l'enterrement, d'*Anniversaire* pour les défunts,

gagner l'indulgence du Privilège? la Congrégation des Indulgences a répondu négativement. La décision est du 11 Avril 1840, et se trouve dans l'*Ami de la Religion*, n° du 19 Octobre 1841: ce Journal l'a publiée de nouveau en 1842.

pourra être célébrée tous les jours, excepté les suivants : les *Solennels-majeurs* et au-dessus ; les *Doubles-majeurs* de *Notre-Seigneur*, de la *Sainte-Vierge*, des *Apôtres* et des *Evangelistes*, les *Dimanches* ; les *Vigiles* de Noël et de la *Pentecôte* ; les jours entre les *Octaves* de Noël ; de *Pâques*, de la *Pentecôte* et de la *Fête-Dieu* ; le *Mercredi des Cendres* et la *Semaine Sainte*. Mais les Messes basses de *Requiem*, celles même d'enterrement, le corps présent, n'ont aucun privilège.

On devra dire la Messe *Pro sponso et sponsa* (non vidua) les mêmes jours où les Grand-Messes de *Requiem*, mentionnées au précédent article sont permises ; (même en Carême, si on a été autorisé à bénir un Mariage en ce saint temps) et de plus, les jours dans l'Octave de la Fête-Dieu. Les autres jours, on dira la Messe qui convient à l'Office, avec mémoire de la Messe du Mariage, excepté aux Fêtes Annuelles, et toujours avec les bénédictions de la Messe du Mariage.

Si l'Epouse est une veuve, (vel si culpa notoria virginitatem amisit) la Messe sera conforme à l'Office les jours où les simples Messes votives de *Requiem* et autres sont prohibées, et on ne fera aucune mémoire de la Messe du Mariage. Aux autres jours, on pourra dire la Messe votive du Mariage, en omettant les bénédictions, et en ajoutant seulement l'Oraison, la Secrete et la Postcommunion de la Fête ou de la Férie occurrente.

POUR L'OFFICE CHANTÉ DES DIMANCHES ET DES FÊTES.

On ne prend dans les livres de chant que ce qui répond à l'Office et aux mémoires du Bréviaire diocésain. Les exceptions sont marquées dans le Bref, en leur lieu. Du reste, on continue à doubler les Antiennes dans les Fêtes, et à les annoncer seulement quand les Vêpres sont du Dimanche : et l'Office se termine comme il est marqué dans les Vespéraux romains.

Il est convenable qu'aux *Solennels-majeurs*, ou du moins à tous les *Annuels*, on chante la Messe du *Mont* ; et qu'on emploie, les mêmes jours, pour le chant des Psaumes, quelques-uns des tons plus beaux qui sont à la fin du Bréviaire.

Il est permis, aux Dimanches libres depuis la Trinité jusqu'à l'Avent, de chanter la Messe et les Vêpres de la Trinité, ou seulement les Vêpres de cette Fête, (en doublant les Antiennes ou sans les doubler.) Mais 1° le Célébrant est toujours obligé de dire la Messe du Dimanche occurrent, telle quelle est marquée dans le Bref du Diocèse ; 2° à la fin des Vêpres, au lieu de l'Oraison de la Sainte Trinité, on dira l'Oraison du Dimanche, sans faire d'autre mémoire de ce Dimanche ; 3° quand le Bref marque les Vêpres d'une Fête Double du lendemain, l'on ne doit nulle part chanter les Vêpres de la Trinité, ni même en faire mémoire dans aucun cas. (*Extrait des Brefs de 1837 et 1839.*)

Lune.

M.

JANVIER.

iv. 1. *Jeudi*. La Circoncision de N. S. et l'Oct. de Noël. Sol. min. *blanc*. Aux Heur. Doxol. et *Qui natus* ; (On les dit jusqu'à la Prés. de N. S. excepté dans l'Oct. de l'Epiph.) A la M. *Credo* ; Préf. et *Communic.* de Noël. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. comme hier.

au CHOEUR, Messe et Vêp. chantées.
On peut commencer Mat. à deux heures.

v. 2. *Vendredi*. S. Basile, Doct. Semid. *blanc*. II. A Laud. mém. de la Ste. Vierge. A Tierce, etc. au r. bref, deux *All.* Messe au 14 Juin, ij Or. *Deus qui salutis* ; Cred. Préf. de Noël, *Communic.* ordin. — Vêp. depuis le Cap. du suiv. mém. du précéd. A Complies, Ant. de Noël, et ainsi les deux jours suiv.

vj. 3. *Samedi*. Ste. Geneviève, Vierge. Sem. *blanc*. III. A Laud. mém. de la Ste. V. A Tierce, etc. au r. br. deux *All.* Messe au 2 Févr. dans le Suppl. mém. de la Ste. V. Préf. de Noël. — A Vêp. unique Ant. *Christus*, et le reste au Samedi avant le Dim. suiv. p. 270 ; mém. du précéd.

vij. 4. DIM. ENTRE LA CIRCONCISION ET L'EPIPH. De ce Dim. 271. *blanc*. La ij Leq. du 4 Janv. se termine au mot *peccatum* ; ij Leq. depuis *Invenio*, 277 ; la viij Leq. se divise, de même, à L*, 274. A Prim. on omet le Symb. Messe de la Circoncision ; Evang. de la Fête des ss. Innocens, jusqu'à ces mots inclusiv. *Ex Egypto vocavi Filium meum* ; *Credo*, Préf. de Noël.

† Au lutrin, Messe et Vêpres de la Circoncision. — A Vêp. on ne double pas les Ant. nulle mém.

Lune.	M.	JANVIER.	8-
vij.	5	<i>Lundi.</i> La Vigile de l'Epiph. <i>blanc.</i> L'Off. au Prop. 279. On dit <i>Te Deum.</i> A L. mém. de S. Siméon Stylite. A la M. ij Or. <i>Deus qui nos</i> , de la M. <i>Os justi.</i> — Vêp. du suiv. A Complices, Ant. et Dox. propres, et pendant l'Oct.	
ix	6	<i>Mardi.</i> L'EPIPHANIE DE N. S. Ann. min. <i>blanc.</i> , et pend. l'Oct. A l'Off. on observe ce qui est marqué dans le Brév. A la M. <i>Credo</i> , Préf. et <i>Communic.</i> ppr. et pend. l'Oct. [<i>Au Cap. de None</i> , et in nomini, <i>supprimez in.</i>] <i>La céléb. des Mariages recommence demain.</i>	
x	7	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. Semid. <i>blanc.</i> L'Office comme le jour de l'Epiph. excepté ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. 294. Au Noct. Ant. <i>Ecce</i> , etc. Leçs. du 7 Janvier; R du III Noct. de la Fête. A Laud. Ant. unique <i>Vultus</i> , 4 ^e de la Fête; à <i>Benedictus</i> , Ant. ppr. et de même à chaque jour de l'Oct. Messe de la Fête. — A Vêp. seule Ant. <i>Mysterium</i> , 1 ^e de la Fête; à <i>Magn.</i> Ant. propre.	
xj	8	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. Ant. <i>O Rex.</i> R du I Noct.	
xij	9	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. Ant. <i>Pasce.</i> R du II Noct.	
xiiij	10	<i>Samedi.</i> De l'Oct. iij Leç. de S. Paul, Anachorète, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la Messe <i>Os justi.</i>) — A Vêp. seule Ant. <i>Mysterium</i> , etc. 303.	
xxiv	11	DIM. DANS L'OCTAVE; I après l'Epiph. <i>blanc.</i> Au I Noct. Leçons <i>Incipit</i> , 315. A Prim. point de Symb. Canon de ce I Dim. cxxx, et non celui du 11 Janv. A la M. une seule Or. de précepte. AU CHOEUR, on célèbre l'Epiphanie de N. S.	
xv	12	<i>Lundi.</i> De l'Oct. Ant. <i>O Rex</i> , j Leçon au <i>Lundi</i> , 316, les trois en une; R du I Noct. — Vêp. du suiv. A Comp. Dox. <i>Mundi scelus</i> , et demain.	
xxvj	13	<i>Mardi.</i> L'Octave de l'Epiphanie et le Baptême de N. S. Doub. maj. <i>blanc.</i> Messe ppr. A Vêp. mém. du suiv.	
xvij	14	<i>Mercredi.</i> S. Hilaire, Doct. Doub. <i>blanc.</i> ix	

Lune.	M.	JANVIER.	9
viij	15	Leg. de S. Félix dont mém. à L. puis de la Ste. V. Aux Heur. Dox. et y de Noël, <i>Qui natus</i> ; et de même jusqu'à la Présent. de N. S. A la M. les deux mém. Préf. de Noël; (On la dit jusqu'au 2 Fév. s'il n'est marqué autr.) — A Vêp. mém. du suiv. Ant. <i>Reliquisti.</i>	
xviij	15	<i>Jeudi.</i> S. Judicaël, Cénobite. Sem. <i>blanc.</i> I. A L. mém. de S. Maur, Abb. et de la Ste. V. Messe au Suppl. p. 3; ij Or. <i>Intercessio</i> ; iij Or. <i>Deus qui salutis.</i>	
xix	16	<i>Vendredi.</i> De la Férie. vert. Voyez aux Fér. depuis l'Epiph. 326: elles n'ont de propre que les Ant. de <i>Benedictus</i> , et de <i>Magn.</i> le reste se prend au Commun des Dim. de ce Temps, 322-326. — Au Noct. Ant. et y du I Noct. des Dim. R du Dim. précéd. <i>Viri sublimis</i> , 304. On ne dit pas. <i>Te Deum.</i> A L. Pss. et Cant. du Psautier; seule 4 ^e Ant. des Dim. <i>Non confunditur</i> ; à <i>Benedict.</i> Ant. ppr. 326; Or. du Dim. précéd. 307; mém. de la Ste. V. sans autres Suffrages. A Prim. point de Prières. Messe du I Dim. après l'Epiph. sans <i>Glor. in exc.</i> ni <i>Cred.</i> ij Or. <i>Deus qui salutis</i> ; Préf. de Noël. — A Vêp. seule Ant. <i>Non misit</i> , 1 ^{re} des Dim. 325; dep. le Cap. du suiv.	
xx	17	<i>Samedi.</i> S. Antoine, Abbé. Sem. <i>blanc.</i> III. Mém. de la Ste. V. à L. (478) et à la M. (<i>Deus qui salutis.</i> — Vêp. du suiv. 465, mém. 1 ^o du Samedi: Ant. <i>Si qua in Christo</i> , 327; y du Commun des Sam. du Temps, <i>Viderunt omnes termini terræ R Salutare Dei nostri</i> ; Or. <i>Omnipotens</i> , 331. 2 ^o de S. Antoine.	
xxj	18	II DIM. APRÈS L'EPIPH. La Fête du très-saint Nom de Jésus. Sol min. <i>blanc.</i> [A l'Hym. <i>des I Vêp.</i> 2 ^e vers, Jesus, lisez: Jesu. A l'invit. <i>lis.</i> Jesum. A la vj Leç. 2 ^e ligne, At. <i>lis.</i> An.] ix Leç. du Dim. dont mém. à Laudes: Ant. <i>Ut Gustavit</i> ; y du Commun des Dim. 324, <i>Intende. prospere procede</i> , R <i>Et regna ppter verit. et mansuet. et justit.</i> A Prim. point de Symb. A	

Lune.	M.	JANVIER.	10
		la M. mém. du Dim. <i>Cred.</i> Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. et du suiv.	
xxij	19	<i>Lundi.</i> La Chaire de S. Pierre, Apôtre. Doub. <i>blanc.</i> Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. — A Vép. mém. du suiv.	
xxijj	20	<i>Mardi.</i> S. Sébastien, Mart. Doub. <i>rouge.</i> Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe <i>Lætabitur.</i> — A Vép. mém. du suiv.	
		<i>On peut comm. Matines à 2 h. un quart.</i>	
xxiv	21	<i>Mercredi.</i> Ste. Agnès, Vierg.-Mart. Sem. <i>rouge.</i> III. Mém. de la Ste. V. à L. et à M. — Vép. du suiv. mém. du précéd.	
xxv	22	<i>Jeudi.</i> S. Vincent, Mart. Doub. <i>rouge.</i> Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe <i>In virtute.</i> — A Vép. mém. du suiv.	
xxvj	23	<i>Vendredi.</i> S. Raymond, Prêtre. Sem. <i>blanc.</i> II. Mém. de la Ste. V. — A Vép. mém. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui natus.</i>	
xxvij	24	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Simp. <i>blanc.</i> iij Leç. pour le mois de Janv. Mém. sans Leç. de S. Timothée, Mart. à L. et à la M. Préf. <i>et te in Vener.</i> — Vép. du suiv. mém. du Samedi : Ant. <i>Scientes</i> , 336; <i>† Viderunt</i> , 322.	
xxvijj	25	III DIM. APRÈS L'ÉPIPH. La conversion de S. Paul, Apôtr. D. maj. <i>blanc.</i> ix. Leç. du Dim. dont mém. à L. et de la Ste. Vierge. A Prim. on omet le Symb. A la M. les deux mém. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim.	
xxix	26	<i>Lundi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> 326. Ant. et <i>†</i> du I Noct. des Dim. Messe du Dim. précéd. sans <i>Gloria in exc.</i> ni <i>Cred.</i> ij Or. <i>Deus qui salutis;</i> Préf. de Noël. — A Vép. unique Ant. <i>Non misit</i> , 325; dep. le Cap. du suiv. sans mém.	
xxx	27	<i>Mardi.</i> S. Julien, Pont. Simp. <i>blanc.</i> II. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe <i>Statuit.</i> — Vép. aux Fér. de ce Temps, 326; mém. de la Ste. Vierge. A Comp. on omet les Prières.	
j	28	<i>Mercredi.</i> De la Férie; comme au 16 et au 26. Ant. et <i>†</i> du I Noct. — Vép. du suiv.	

Lune.	M.	JANVIER.	11
ij	29	<i>Jeudi.</i> S. François de Sales, Pont. Doub. <i>blanc.</i> Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe.	
ijj	30	<i>Vendredi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> Ant. et <i>†</i> du II Noct. des Dim. — A Vép. seule Ant. <i>Non misit</i> , 325; dep. le Cap. du suiv.	
iv	31	<i>Samedi.</i> S. Pierre Nolasque. Sem. <i>blanc.</i> III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vép. seule Ant. <i>Christus</i> , etc. aux Samedis du Temps, 321; mém. du précéd.	

FÉVRIER.

v	1	IV DIM. APRÈS L'ÉPIPH. <i>vert.</i> 322. ix Leç. les deux en une, de S. Ignace, Mart. dont mém. à L. puis de la Ste. Vierg. A la M. les deux mém. Préf. de Noël. — Vép. du suiv. mém. du D. A Comp. Ant. lppr. Hym. <i>Virgo</i> , et dem.
vj	2	<i>Lundi.</i> LA PRÉSENTATION DE N. S. ET LA PURIFICATION DE LA STE. V. Sol. maj. <i>blanc.</i> A la M. <i>Cred.</i> Préf. de Noël. — A Vép. nulle mém. AU CHOEUR, Messe et Vép. chantées. Avant la Grand'M. bénéd. des Cierges que le Clergé porte allumés à la procession : ils sont encore allumés à l'Évang. et dep. l'Élévation jusqu'à la Communion.
vij	3	<i>Mardi.</i> S. Blaise, Mart. Simp. <i>rouge.</i> II. A Laud. la 4 ^e Ant. du Commun; Suffr. A la M. ij Or. <i>A cunctis</i> ; Préf. commune. — Vép. au Psautier; dep. le Cap. du suiv. A Comp. Hym. <i>Grates.</i>
vijj	4	<i>Mercredi.</i> Ste. Jeanne de Valois, Reine de France. Sem. <i>blanc.</i> III. Messe <i>Cognovi.</i> — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
ix	5	<i>Jeudi.</i> Ste. Agathe, Vierge-Mart. Sem. <i>rouge.</i> I. — A Vép. mém. du suiv.
x	6	<i>Vendredi.</i> S. Gildas, Abb. Simp. <i>blanc.</i> II. Suffr. M. des Abb. ij Or. <i>A cunct.</i> — V. au Psaut. Suffr. de la Croix, etc. A Compl. Prières.

xj 7 *Samedi*. De la Férie. *vert.* L'Off. au Psaut. p. 110; j Leq. *Incipit*, au V^e Dim. avec son R, 355; ij Leq. *Gratias*, (les deux en une) R *Recordatus*, sans *Glor. Patri*; iij Leq. de l'Ev. et Hom. du même Dim. (la 1^{re} partie seul.) R *Simile*, auquel on ajoute *Gloria Patri*. On ne dit p: *Te Deum*. A L. Ant. de *Bened.* et Or. du Dim. 359; Suff. de la Croix, etc. A Prim. Prières ord. des Fér. Canon du Sam. A Tierce, etc. Or. des Laud. M. du V^e Dim. apr. l'Epiph. sans *Gl. in exc.* ni *Cred.* ij Or. *A cunct.* Préf. commune.

Vép. au Psautier; à la fin de la 5^e Ant. on ajoute *Alleluia*; Cap. etc. du Sam. avant la Septuag. Au comm. de Comp. après *Gl. Patri*, on dit *Laus tibi*, etc.

xij 8 DIM. DE LA SEPTUAGÉSIME. *violet*, et ainsi à tout l'Off. du Temps jusqu'au Jeudi-saint. L'Off. aux Dim. de ce T. 379. ix Leq. (les deux en une) de S. Jean de Matha, Prêtr. Après le *Gl. Patri* du ix R, on ne dit pas la réclame, mais on répète en entier le R jusqu'au y. On ne dit pas *Te Deum* à l'Off. du Temps jusqu'à Pâq. Mém. de S. Jean de Matha à L. et à la M. Préf. de la Trin. — A Vép. mém. du suiv.

xij 9 *Lundi*. Ste. Apolline, Vierge-Mart. Simp. rouge. I. On dit *Te Deum*. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr.

xiv 10 *Mardi*. Ste. Scholastique, V. Simp. blanc. II. Suffr. ij Or. *A cunct.* — A Vép. Pss. et Ant. du Psaut. Cap. *Fide*, etc. p. 384; Suff. de la Croix, etc. A Comp. Prières.

xv 11 *Mercredi*. De la Fér. *violet*. L'Off. aux Fér. de ce Temps, 382. A Prim. ainsi qu'à Comp. on dit les Prières ordin. M. du Dim. précéd. ij Or. *A cunctis*; on omet le Trait, après l'Epit. et le *Cred.*

xvj 12 *Jeudi*. De la Férie. L'Off. et la M. comme hier.

xvij 13 *Vendredi*. De la Fér. — Vép. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hym. *Virgo*.

On peut comm. Mat. à deux h. et demie.

xvij 14 *Samedi*. De la Ste. Vierge. Simple. blanc. iij Leq. pour le mois de Fév. A L. Suffr. A la M. ij Or. du S. Esprit; Préf. et *te in Vener.* — Vép. du suiv. 390.

xix 15 DIM. DE LA SEXAGÉSIME. *violet*. 379. A la M. une seule Or. de précepte.

Annoncez la Ret. bretonne qui s'ouvrira le 23 fév. pour les hommes, à Lesneven.

xx 16 *Lundi*. De la Fér. comme au 11. — Vép. dep. le Cap. du suiv. Suffr.

xxj 17 *Mardi*. S. Guévroc, Abb. Simp. blanc. II. Suffr. Messe des Abb. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.

xxij 18 *Mercredi*. S. Siméon, Mart. Sem. rouge. III.

xxij 19 *Jeudi*. De la Fér. comme au 11.

xxiv 20 *Vendredi*. De la Fér. — Vép. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hym. *Virgo*.

xxv 21 *Samedi*. De la Ste. Vierge, comme au 14.

xxvj 22 DIM. DE LA QUINQUAGÉSIME. 379.

Aujourd'hui et *Mardi*, dans les Eglises où l'on chante la M. devant le S. Sacrement exposé, on fait simplement mém. du S. S. — *Lundi*, à la Messe votive du S. Sacrement: Gloria in exc. mém. de l'Off. du jour; Credo, Préf. du S. S. [Merati, 1769, t. 1, p. 34, 40, 41.]

xxvij 23 *Lundi*. De la Fér. 382. — Vép. du suiv.

xxvij 24 *Mardi*. S. Matthias, Apôt. D.-maj. rouge. A la M. *Cred.* Préf. des Apôtres.

La célébration des Mariages finit auj.

xxix 25 *Mercredi* des Cendres. Commencement du Jeûne du Carême. *violet*, et ainsi jusqu'à Pâq. s'il n'est marqué autrement. Inv. et Hym. ppr. 127: Ant. y et R de la iv Fér. et du Sam. *Mundemus*, etc. 128. A L. seule Ant. *Non audivimus*: à *Bened.* Ant. ppr. Prières, Or. pp. Suff. de la Croix, etc. Aux H. Dox. et y

ppr. Prières. M. ppr. avec les Ors. qui s'y trouvent. Préf. du Carême.

Au Chœur, Grand Messe, précédée de la bénédiction et imposition des Cendres.

A Vêp. seule. Ant. *Peccav. à Magn. Ant.* ppr. Prières; Or. ppr. Suff. A Comp. Hym. *O Splendor*; Prières.

Au Chœur, tous les jours de Carême, exc. les Dim. 1^{re} les Vêp. se disent avant le repas; (Cela n'est que de conseil pour ceux qui recit. en particulier, de même que l'art. suiv.) 2^o On se met à genoux à toutes les Prières, et l'on ne se relève qu'après l'Or. qui les suit; l'Officiant se lève seul pour dire cette Or.

26 *Jeudi*. De la Fér. L'Off. comme hier, exc. ce qui est ppr. à ce jour, (et ainsi aux Fér. suiv.) Ant. & et r^{re} de la II et V Férie, *Convertimini*. Messe propre, et ainsi à toutes les Fér. suiv. ij. Or. *A cunctis*; iij. Or. *Omnipotens*, ou l'Or. *Pro Penitentibus* (à la fin du Miss.) et de même aux autres Fér. du Temps, à moins qu'il n'y ait quelque mém. auquel cas on dit *A cunct.* pour iij. Or. — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium*; et dem.

27 *Vendredi*. Des cinq Plaies de N. S. D. maj. rouge. Après le *Gl. Patri* du ix r, on répète tout le r jusqu'au &, et l'on ne dit p. *Te Deum*. Messe vot. de la Pass. sans *Gl. in exc.* mém. de la Fér. *Cred.* Préf. de la Croix; à la fin, l'Ev. de la Fér. — A Vêp. mém. de la Fér.

28 *Samedi*. De la Fér. A Laud. avant les Suffr. mém. de S. Ruélin; Pont. (au Prop. 428.) A la M. iij. Or. *Exaudi*, (de la M. *Sacerdotes*) iij. Or. *A cunctis*. — Vêp. du suiv. au Propre.

MARS.

1^{er} DIM. DE CARÊME. Doub. ix Lec. de S. Aubin, Pont. dont mém. à L. et à la M.

On peut comm. Mat. à 2 h. trois-quarts.

2^e *Lundi*. De la Férie. A la M. ij. Or. *A cunct.* iij. Or. *Omnipotens*; ou celle qui est indiquée au Jeudi précéd.

3^e *Mardi*. De la Férie. A Vêp. du suiv. 4^e *Mercredi des Quatre-Temps*. De la Fér. mém. de S. Casimir à L. et à la M.

5^e *Jeudi*. De la Férie. — Vêp. du suiv. 429; mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium*, et demain.

6^e *Vendredi des Quatre-Temps*. Du précieux Sang de N. S. D. maj. rouge. A L. mém. du Miracle et de la Fér. et de Ste. Colette, Vierge. Messe vot. de la Pass. sans *Gl. in exc.* mém. de la Fér. et de S. Colette; (Ors. de la M. *Dilexisti*) Epit. du Dim. de la Pass. *Christus assistens*; *Cred.* Préf. de la Croix; l'Ev. de la Fér. à la fin. — A Vêp. mém. de la Fér.

7^e *Samedi des Quatre-Temps*. De la Fér. Mém. des Ste. Perpétue et Felicité, Mart. à L. et à la M.

L'ORDINATION.

Vêp. du suiv. Ant. unique, *Peccavimus*, 167.

8^e II DIM. DE CARÊME. ix Lec. de S. Jean de Dieu dont mém. à L. et à la M.

Announcez la Ret. b^{re}t. pour les femmes, qui s'ouvrira le 21 Mars à Quimperlé.

9^e *Lundi*. De la Férie. Mém. de Ste. Françoise, Veuve, à L. et à la M.

10^e *Mardi*. De la Fér. Mém. des SS. XL Mart. à L. et à la M.

11^e *Mercredi*. De la Férie. — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Comp. Ant. et Dox. ppr.

12^e *Jeudi*. S. PAUL, PREMIER EVÊQUE DE LÉON. Sol. maj. blanc. [A la fin du vj. r ajoutez: Glória Patri. — A Laud. 2^e Ant. *Erit, lis. Eris.*] Messe *Statut*; mém. de la Fér. Epit. *Mementote*; *Cred.* l'Ev. de la Fér. à la fin. —

A Vêp. 5^e Ps. *Memento*, p. 110; mém. du suiv. 437, et de la Fér. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. le reste comme hier.

xvj 13 *Vendredi*. De la Ste. Couronne d'Epines. D.-maj. rouge. A L. mém. de la Fér. et de S. Joëvin, Pont. (au Prop. 460) Messe vot. de la Croix, sans *Gloria in exc.* ij Or. de la Fér. ij. *Da quæsumus* (de la Messe *Statuit*) *Cred.* Préf. de la Croix; l'Ev. de la Fér. à la fin. — A Vêp. mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium*.

xvij 14 *Samedi*. De la Férie.

xvij 15 III^e DIM. DE CARÊME.

xix 16 *Lundi*. De la Férie.

xx 17 *Mardi*. De la Fér. Mém. de S. Patrice, Pont. à L. (au Prop. 461) et à la M.

xxj 18 *Mercredi*. De la Férie. Mém. de S. Alexandre, Mart. à L. et à la M.

On peut comm. Matines à trois heures.

xxij 19 *Jeudi*. Off. de la Fér. — Messe de S. Joseph, (que l'on prend dans le Miss. au 19 Mars; ou dans le Supplément, p. 10, en omet les *Allel.* et en dis. le Grad. et le Trait de la M. du 19.) *blanc*; *Gl. in exc.* mém. et dern. Ev. de la Fér.

xxij 20 *Vendredi*. De la Férie.

xxiv 21 *Samedi*. De la Férie.

xxv 22 IV^e DIM. DE CARÊME.

xxvj 23 *Lundi*. De la Férie.

xxvj 24 *Mardi*. De la Fér. — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Comp. Ant. ppr. Hym. *Virgo*, et demain.

xxvij 25 *Mercredi*. L'ANNONCIATION DE L'INCARNATION DE N. S. Sol. maj. *blanc*. 464. A la M. ij Or. de la Fér. *Cred.* Préf. de la Fête; l'Ev. de la Fér. à la fin. — A Vêp. mém. de la Fér.

AU CHOEUR, M. et Vêp. chantées: à ces mots du Symbole: *Et incarnatus est*, etc., le Célébrant et ses ministres se mettent à genoux près de leurs sièges. On chante les Vêp. de suite après la Grand'Messe.

xxix 26 *Jeudi*. De la Férie.

xxx 27 *Vendredi*. De la Férie.

xj 28 *Samedi*. De la Férie.

L'ORDINATION.

Avant Vêpres, on couvre les Croix et les Images. — Vêp. du suiv. au Propre.

Dans le Temps de la Passion, (s'il n'est marqué autrement) on omet le *Gloria Patri*, à la fin du Ps. *Venite*, et de tous les *rm.* Aux Heur. ainsi qu'à Comp. Dox. *Qui Fil.* de Prim. *Qui passus*. A la M. le Ps. *Judica* s'omet au commencement et le *Gl. P.* à l'Introït et au *Lavabo*; Préf. de la Croix.

Dans les Fér. on ne dit pas les Suff. à l'Off. et on dit seulement deux Ors. à la M. la ij Or. s'il n'y a pas de mém. est pour l'Eglise ou pour le Pape.

ij 29 DIM. DE LA PASSION. Doub.

ij 30 *Lundi*. De la Férie. L'Office aux Feries de ce Temps; 227.

iv 31 *Mardi*. De la Férie.

AVRIL.

v 1 *Mercredi*. De la Férie.

vj 2 *Jeudi*. De la Férie. Mém. de S. François de Paule à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Comp. Hym. *Virgo*, et demain.

vij 3 *Vendredi*. La Compassion de la Ste. Vierge. D.-maj. *blanc*. A l'Off. on observe ce qui est marqué dans le Brév. A la M. on omet le Ps. *Judica*, le *Gl. in exc.* et le *Gloria P.* à l'Introït et au *Lavabo*; mém. de la Fér. *Cred.* Préf. de la S. V. à la fin. *Benedicamus Dno.* et l'Ev. de la Fér. — A Vêp. mém. de la Fér.

vij 4 *Samedi*. De la Fér. — Vêp. du suiv. au Propre.

On peut comm. Mat. à 3 h. un quart.

ix 5 DIM. DES RAMEAUX. D.-maj. A la M. avant

la Pass. on ne dit pas *Dominus vobiscum*, et on ne fait le signe de la Croix, ni sur le liv. ni sur soi : après les mots qui exprim. la mort de N. S. le Céléb. suivant l'usage, et tous les assistants baisent la terre. (Cela s'observe aux autres Pass. de la Sem.) A la fin des M. basses, l'Ev. *Cum appropinq.* Avant la Grand M. bén. et distrib. des Ram. que l'on doit avoir à la main pend. la Process. et pend. que l'on chante la Pass. Le Diacre, ayant dit *Munda cor*, à l'endroit marqué, demande la bénéd. au Céléb. qui, à la fin, baise le livre et est ensensé à l'ord. (Cela s'omet le Vendredi-saint.)

Annoncez la Quête qui doit se faire le jour de Pâques pour les Séminaires.

x 6 *Lundi-saint.* De la Fér. A L. Ant. ppr. qu'on répète aux Heur. (et ainsi les deux jours suiv.) mém. de S. Patrice, Pont. au Propr. A la M. mém. du même. — A Vép. Ant. des Laud. et de même demain.

xj 7 *Mardi-saint.* De la Fér. Mém. de S. Alexandre, Mart. à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un Pont. Mart. *Statuit.*)

xij 8 *Mercredi-saint.* De la Férie. — A Vép. Ant. ppr. A Comp. Pss. du Dimanche.

Dep. les Vép. de ce jour jusqu'au Samedi-saint inclusiv. à toutes les Heur. de l'Office, (après avoir dit *Pater*, etc.) on commence de suite le premier Ps. et on ne dit plus ni *Glor. Patri*, ni Cap. ni Hymn. ni *br.* Le Ps. *Miserere* ne se dit qu'à Laudes, après que les Prières marquées à la p. 267, *Kyrie eleison*, etc. ont été récitées.

xij 9 *Jeudi-saint.* De la Férie. Aux Heur. Pss. du Dim. (excepté *Confitemini*) : après les Pss. on dit l'Ant. *Christus*, et de suite l'Or. *Respice*; puis *Pater*, quand on sépare. (Cela s'observe les deux jours suiv.) A la Messe, *blanc*; on dit *Gloria in exc.* et *Credo*; Com-

munic. Hanc igitur, et *Qui pridie* ppr. A la fin de la M. on porte dans le lieu préparé pour cela la Ste. Hostie réservée pour le lendemain. On y porte aussi les Ciboires, et on déponille les Autels. V. le Missel.

xiv 10 *Vendredi-saint.* De la Fér. noir. Au Chœur, après None, on étend une nappe blanche sur l'Autel, pour la Messe des *Présanctifiés*. Avant les Ors. qui se chantent à la suite de la Pass. le Diacre dit : *Flectamus*,... et le Sous-Diacre *Levate*, excepté avant la viij^e Or. (*Si le Célébrant est seul à l'Autel, c'est lui qui doit chanter Flectamus.... et Levate.*) Après l'Ant. *Ecce lignum*, on découvre les Croix. (On ne découvre les Statues que demain.) Voyez le Missel.

xv 11 *Samedi-saint.* De la Férie. Après None, on paré les Autels, et on place le Cierge pascal sur son chandelier, dans le lieu qu'il doit occuper. Le Céléb. porte une Etole et une Chappe violettes, quand il bénit le Feu nouveau, et pendant que le Diacre, en ornements blancs, chante l'*Exultet*. Il prend un Manipule et une Chasuble de couleur *violette* avant de lire les Prophéties : il les quitte et reprend la Chappe avant d'aller bénir les Fonts. V. de Miss. A la M. *blanc* : on dit le Ps. *Judica*, avec *Gl. Patri*; puis *Kyrie*, etc. et *Gloria in exc.* A l'Ev. on ne porte ni la Croix ni les Cierges, mais l'encens seulement. On ne dit ni Introit, ni Offert. ni *Agnus Dei*; ni Communion. — A Vép. et à Comp. on observe ce qui est marqué dans le Bréviaire.

xvj 12 *DIMANCHE. PÂQUES.* Annuel-maj. *blanc*, et ainsi à tout l'Off. du Temps jusqu'à la Pent. A toutes les parties de l'Off. après le *Gloria P.* qui suit *Deus in adjutorium*, on dit *All.* Il n'y a point d'Hym. ni de Cap. ni de *br.* Au Noct. Absol. et Bénéd. pour le Temps pasc. 307; (On les dit tous les jours sans exception durant le T. P.) Aux Heur. Pss. du

Dim. A la M. Préf. pascalle : on y dit, *in hac potissimum die; Communic. et Hanc igitur* propres, et pend. l'Oct. — A Vêp. ceux qui récit. en particulier ne disent que trois Pss.

Annoncez la Ret. bret., pour les femmes, qui s'ouvrira le 25 Avril, à Lesneven.

xvij. 13. Lundi. De l'Oct. Doub.-maj. L'Off. comme le jour de Pâq. exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Octave.

AU CHŒUR, Messe et Vêpres chantées, aujourd'hui et demain.

xviij. 14. Mardi. De l'Oct. Doub.-maj.

xix. 15. Mercredi. De l'Oct. Doub.-min.

xx. 16. Jeudi. De l'Oct. Semid.

xxj. 17. Vendredi. De l'Oct. Semid.

xxij. 18. Samedi. De l'Oct. Semid. — L'Oct. finit avec None et avec la Messe. — Vêp. du suiv. Pss. du Sam. A Comp. Pss. du Sam. Ant. *Eripuit; Hymn. Jesu redemptor.*

xxiij. 19. I DIM. APRÈS PÂQ. D.-maj. blanc. Il n'y a qu'un Noct. Pss. du I Noct. du Dim. A la M. Préf. du Temps pascal : *sed in hoc potiss.* sans ajouter *die*; (On dit cette Préf. jusqu'à l'Ascens. à toutes les M. du Temps, et dans les Fêtes qui n'ont pas de Préf. ppr.) *Communic. et Hanc igitur* ordinaires. — Vêp. du suiv. mém. du Dim. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. de la Fête, Dox. *Qui sponte*, après *Da Christe*; et de même demain.

La célébr. des Mariages recomm. demain.

xxiv. 20. Lundi. S. JOSEPH, ÉPOUX DE LA STE. V. Sol. maj. blanc. Messe au 19. Mars; on y omet le Grad. on ajoute deux *Alt.* à l'Introit, et un *Alt.* à l'Offert. et à la Communion. (Cela s'observe à toutes les M. des SS. non martyrs que l'on prend au Commun, pendant le T. pascal.) A Vêp. mém. du suiv.

On peut comm. Mat. à trois h. et demie.

xxv. 21. Mardi. S. Ambroise, Doct. (Du 4.) Doub.

blanc. Pss. du I Noct. du Mardi. j. Leç. au Mardi, 317, les trois en une. Messe du Commun des Doct. *Credo.*

xxvj. 22. Mercredi. De la Fér. blanc. L'Off. aux Fér. de ce T. 314. Pss. du I Noct. du Mercredi. On dit *Te Deum.* A L. Ant. de *Bened.* ppr. mém. unique de la Croix. A Prim. Cap. des Dim. point de Prières, (et de même à Compl.) M. du Dim. précéd. sans *Cred.* pour mém. de la Croix : Or. *Deus qui pro nobis*; Secrete, *Suscipe*; Postcom. *Largire*, à la Messe du Mercredi-saint. — A Vêp. unique Ant. *Deus*, 315; dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix, 315.

xxvij. 23. Jeudi. S. Georges, Mart. Simp. rouge. Mém. de la Croix à L. et à la M. — A Vêp. seule Ant. *Deus*, 315; dep. le Cap. du suiv.

xxviij. 24. Vendredi. S. Fidèle, Mart. Sem. rouge. Pour la M. voy. le Suppl. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.

xxix. 25. Samedi. S. Marc, Evangéliste. Doub.-maj. rouge. A la M. *Cred.* Préf. des Apôtres. Procession; à la Station, M. *Exaudivit*, avec les Ors. qui sont indiquées dans le Missel; Préf. pasc. violet. — A Vêp. mém. du suiv. 504, et du Samedi, 323.

j 26. II DIM. APRÈS PÂQ. La Translation des Reliq. des SS. Corentin et Paul de Léon, Patrons du Diocèse. D.-maj. blanc. Pss. du II Noct. du Dim. A L. mém. du Dim. et de S. Clet, Mart. Messe *Sancti tui*, au Commun de plusieurs Mart. pour le Temps pascal, Or. *Beatorum*, (1^{re} des trois; on y omet le mot *Martyrum*, et l'on dit *Beatorum Pontificum Corentini et Pauli nos*), ij. Or. du Dim. iij. Or. *Deus qui nos*, de la M. *Proteixisti*; Evang. *Homo peregre*, à la M. *Statuit*; *Cred.* l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv. Au Lutrin, Messe *Sancti tui*, au Commun de plusieurs Mart. pour le Temps pascal. — Vêp. de la Fête de S. Cor. ou d'un Conf. Pont. Après l'Hym. *Pretiosa in conspectu*

Lune. M.

AVRIL.

22

Domini; alleluia, et Mors Sanctorum ejus, all. A Magn. Ant. In coelestibus, (2^e Ant. des Vép. de plus. Mart. au T. P.) Or. du Brév. ou Beatorum, mém. du Dim. et du suiv.

Annoncez la Ret. bret., qui s'ouvrira le 9 Mai, pour les hommes, à Quimperlé.

27 Lundi. S. Polycarpe, Mart. Sem. rouge. Pss. du II Noct. du Lundi. M. Protexisti. — Vép. du suiv. mém. du pr.

28 Mardi. S. Guénolé, Abbé. Doub. blanc. M. des Abb. Evang. du 29 Sept. — A Vép. mém. du suiv.

29 Mercredi. Ste. Marie Egyptienne. Simp. blanc. A L. mém. de la Croix, 315; M. Cognovi, pour la mém. de la Croix, les Ors. du Mercredi-saint, comme ci-dessus au 22. — A Vép. unique Ant. Deus, 315; dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix.

30 Jeudi. Ste. Catherine de Sienne, Vierge. Simp. blanc. Mém. de la Croix à L. et à la M. — Vép. du suiv.

M A I.

1 Vendredi. SS. Philippe et Jacques, Apôtr. D.-maj. rouge. A la M. Cred. Préf. des Ap. — A Vép. mém. du suiv.

2 Samedi. S. Athanase, Doct. Sem. blanc. Mém. de la Ste. Vierge à L. et à la M. Cred. — Vép. du suiv. mém. du Sam. et du précéd. A Comp. Dox. Qui per Crucem, et demain.

3 III Dim. APR. PAQ. L'Invention de la Ste. Croix. D.-maj. rouge. Pss. du III Noct. du Dim. ij Lec. Ex Epistola S. Paulini, les deux en une; ij Lec. de l'Ev. et Hom. du Dim. dont mém. à L. et à la M. Cred. Préf. de la Croix. — A Vép. mém. du Dim. et du suiv.

Lune. M.

MAI.

23

4 Lundi. Ste. Monique, Veuve. Simp. blanc. Mém. de la Croix à L. et à la M. — A Vép. seule Ant. Deus, 315; dep. le Cap. du suiv.

5 Mardi. S. Pie, Pont. Sem. blanc. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

6 Mercredi. S. Jean, devant la Porte-Latine. Sem. rouge. A la M. Credo, Préf. des Apôtr. — A Vép. mém. du suiv.

7 Jeudi. S. Brienc, Pont. Semid. blanc. Messe Statuit.

8 Vendredi. De la Férie. Voy. au 22 Avril. — Vép. dep. le Cap. du suiv.

9 Samedi. S. Grégoire de Nazianze, Doct. Sem. blanc. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. Credo. — Vép. au Sam. avant le Dim. suiv. mém. du pr.

10 IV Dim. APRÈS PAQUES. blanc. Pss. du I Noct. du Dim. — A Vép. mém. du suiv. (Au Chœur, on chante à Vép. les Ant. de Pâq. sans les doubler; Cap. etc. du IV Dim. mém. du suiv.) On peut com. Mat. à trois h. trois quarts.

11 Lundi. S. Mamert, Pont. Simp. blanc. A L. mém. de S. Tudi, Abb. et de la Croix. Messe Statuit; ij Or. Intercessio, (de la M. des Abb.) ij Or. Deus qui pro nobis, (de la M. du Mercredi-saint.) — A Vép. unique Ant. Deus, et le reste aux Féries du Temps, 315.

12 Mardi. De la Férie. blanc.

13 Mercredi. De la Férie.

14 Jeudi. De la Férie.

15 Vendredi. De la Férie. — Vép. depuis le Cap. du suiv.

16 Samedi. S. Jean Népomucène, Mart. Sem. rouge. A L. mém. de S. Primel, Prêtr. et de la Ste. V. La M. au Suppl. p. 12; ij Or. Adesto (à la M. Justus.) ij Or. Concede. — Vép. du suiv. mém. du pr.

17 V Dim. APRÈS PAQUES, blanc. Pss. du II Noct. du Dim. (Au Chœur, on chante à Vép. les Ant. de Pâq. sans les doubler; Cap. etc. du V Dim.)

Lune.	M.	MAI.	24
		Les trois jours suiv. <i>abstinence de viande</i> ; — Procession ; à la Station, M. <i>Exaudivit</i> , avec les Ors. marquées dans le Missel ; Préf. pasc. <i>violet</i> .	
xxij	18	<i>Lundi des Rogations</i> . De cette Fér. <i>violet</i> . L'Off. comme aux Fér. précéd. excepté ce qui est ppr. à ce jour. On ne dit pas <i>Te Deum</i> . M. <i>Exaudivit</i> , avec les Ors. marquées dans le Missel. — Vêp. du suiv. au Commun et au Propre.	
xxiv	19	<i>Mardi des Rog.</i> S. Yves, Prêtre. D.-maj. <i>blanc</i> . ij. Lec. de S. Yves, les deux en une ; ij. Lec. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. et de S. Célestin, Pont. M. <i>Os justi</i> , mém. de la Fér. par les Ors. du Dim. précéd. puis de S. Célestin ; Préf. pasc.	
xxv	20	<i>Mercredi des Rog.</i> De la Vigile de l'Ascension. <i>blanc</i> . L'Off. au Prop. nulle mém. A la Messe : Doubl. <i>Glor. in exc.</i> mém. des Rog. Préf. pasc. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et pend. l'Oct.	
xxvj	21	<i>Jeudi</i> . L'ASCENSION DE N. S. (Fête d'o- bligat.) Annuel-min. <i>blanc</i> . Aux Heur. Dox. et ✕ <i>Qui victor</i> . A la M. <i>Cred.</i> Préf. et <i>Com- munic.</i> ppr. et pend. l'Oct.	
xxvij	22	<i>Vendredi</i> . De l'Oct. Sém. <i>blanc</i> . L'Off. comme il est marqué pour les jours dans l'Oct. 371. La Messe comme hier.	
xxviii	23	<i>Samedi</i> . De l'Oct. — Vêp. du suiv.	
xxix	24	DIM. DANS L'OCT. <i>blanc</i> . L'Off. comme le jour de la Fête, exc. ce qui est ppr. à ce Dim. A L. mém. (sans Lec.) des SS. Donatien et Ro- gation, Mart. et de Ste. Marie Magdeleine de Pazzis, Vierge. A Prim. on omet le Symb. A la M. les deux mém. (Ors. à la M. <i>Salus au- tem</i> ; et au 25 Mai.) — (Au Chœur, on chante à Vêp. les Ant. de la Fête de l'Ascension, sans les doubler ; nulle mém.)	

Lune.	M.	MAI.	25
		Annoncez la Quête de la Pentecôte pour les Séminaires, et la Retraite bretonne qui s'ouvrira le 6 Juin, pour les hommes, à Lesneven.	
xxx	25	<i>Lundi</i> . De l'Oct. <i>blanc</i> . 371. j et ij Lec. du Lundi, 378 ; ij Lec. de S. Augustin, Pont. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Sacerdotes</i> .)	
j	26	<i>Mardi</i> . De l'Oct. ij Lec. (les deux en une) de S. Philippe Néri, Pr. dont mém. à L. et à la M.	
ij	27	<i>Mercredi</i> . De l'Oct. — Vêp. du jour de l'Oct. au Prop. A Comp. Dox. <i>Venture</i> , et demain.	
ijj	28	<i>Jeudi</i> . L'Octave de l'Ascension de N. S. Doub. maj. <i>blanc</i> . Mém. de S. Germain, Pont. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Statuit</i> .)	
iv	29	<i>Vendredi</i> . De la Férie. <i>blanc</i> . L'Off. au Propr. 388, sans mém. Messe du Dim. précéd. sans <i>Cred.</i> Préf. de l'Ascens. <i>Communic.</i> ordin.	
v	30	<i>Samedi</i> . De la Vigile de la Pent. sans <i>Jeûne</i> . AU CHŒUR, après None, on chante les Prophéties, ensuite on bénit les Fonts et on chante les Litanies : <i>violet</i> . A la M. <i>rouge</i> ; Préf. <i>Communic.</i> et <i>Hanc igitur</i> ppr. et pdt. l'Oct. de la Pent. Aux M. basses, on omet les Proph. — Vêp. du suiv. on n'y dit que trois Pss. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. et Hym. ppr. et les jours suiv. On ne dit plus <i>Da Christe</i> .	
vj	31	DIM. LA PENTECOTE. Annuel-maj. <i>rouge</i> , et pend. l'Oct. A Tierce, Hym. <i>Veni Creator</i> , A la Grand'M. quand on chante le ✕ <i>Veni sancte</i> , le Célébrant et ses Ministres se met- tent à genoux sur le plus bas degré de l'autel, ou près de leurs sièges.	

JUIN.

- vij 1 *Lundi*. De L'Octave. D.-maj. *rouge*. L'Off. comme hier, exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. 402.
 AU CHOEUR, M. et Vép. chantées.
 viij 2 *Mardi*. De l'Oct. Doub.-maj.
 ix 3 *Mercredi des Quatre-Temps. Jeûne*. De l'Oct. Doub. min. *rouge*. A la M. ij Or. *Ecclesiæ*, (à cause des Q.-T.)
 x 4 *Jeudi*. De l'Octave. Semid.
 xj 5 *Vendredi des Quatre-Temps. Jeûne*. De l'Oct. Sem. *rouge*. A la M. ij Or. *Eccl.*
 xij 6 *Samedi des Quatre-Temps. Jeûne*. De l'Oct. A L. mém. de S. Norbert, Pont. A la Messe, mém. du même, après la 5^e Leçon.

L'ORDINATION.

- Vép. de la Fête suiv. Pss. et mém. du Sam. A Compl. Ant. ppr. et demain; Hym. *Grates*, Cap. *Sobrii*; Ant. à la Ste. V. *Salve Regina*.
 xij 7 *Dim.* La Fête de la Ste. Trinité. Solennel-min. *blanc*. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. A la M. mém. du Dim. *Cred.* Préf. de la Ste. Trin. l'Ev. du D. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. et du suiv.
 xiv 8 *Lundi*. S. Ronan, Pont. (du 1.) Doub. *blanc*. M. *Statuit*; Evang. *Ecce nos*, à la M. des Abb. Préf. commune. — A Vép. mém. du suiv. 333.
On peut comm. Matines à quatre h.
 xv 9 *Mardi*. La Commémoration anniversaire de l'Ordination. Sem. *blanc*. Bénédict. de la Fér. M. ppr. à la fin du Suppl. Préf. du Sacerdoce de N. S. au même Suppl. p. 25. — A Vép. mém. du suiv.
 xvj 10 *Mercredi*. Ste. Marguerite, Reine d'Ecosse,

- Simp. *blanc*. III. A L. Suffr. des SS. etc. A la M. ij Or. *A cunct.* — Vép. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et pend. l'Octave.
 xvij 11 *Jeudi*. LA FÊTE-DIEU. Annuel-min. *blanc*, et pdt. l'Oct. Aux Heur. Dox. et y *Qui carne nos*; Canon ppr. A la M. Prose; *Cred.* Préf. de Noël.
 La Célébration de la Fête et de son Oct. est transférée au Dim. et à la semaine qui suiv. immédiatement. (Les Messes basses de *Requiem* seront ainsi permises demain et Sam. prochain, et prohibées pendant toute la semaine suivante.)
 xvij 12 *Vendredi*. De l'Oct. Sem. *blanc*. L'Off. comme le jour de la Fêt. exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. A tout l'Off. Pss. de la Fér. Au Noct. Ant. *Discubuit*, etc. 171. A Laud. unique Ant. *Quid Domini*. A la M. une seule Or. de précepte; Prose, etc. comme hier. — A Vép. unique Ant. *Vincenti*.
 xix 13 *Samedi*. De l'Oct. iij Leç. de S. Antoine de Padoue, Pr. dont mém. à L. et à la M. — A Vép. Ant. *Vincenti*, etc. 175.
 xx 14 *Dim.* DANS L'OCT. A Prim. on omet le Symb. A la M. une seule Or. de précepte; Prose et Préf. de la Fête-Dieu.
 Au CHOEUR, on célèbre la Fête-Dieu, sans mém. Procession du S. Sacrement.
Annoncez les Retr. bretonnes qui s'ouvriront, pour les femmes, le 27 Juin, à Lesneven et à Quimperlé.
 xxj 15 *Lundi*. De l'Oct. Sem.
Tous les jours de cette semaine, excepté Samedi, on chante la M. et les V. du S. S. si l'on est dans l'usage de les chanter pendant l'Oct. de la Fête-Dieu.
 xxij 16 *Mardi*. De l'Oct. iij Leç. de S. Jean-François Régis, Pr. dont mém. à L. et (sans Leç.) des SS. Cyr et Julitte, Mart. A la M. ij Or. de S. Jean-Fr. dans le Supplém. p. 13; iij Or.

Deus qui nos annuâ... Cyrici et Julittæ, (à la M. *Salus autem*.)

- xxij 17 Mercredi. De l'Oct. iij Leç. de S. Hervé, Exorciste, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Os justi*.) — A Vêp. Ant. Cap. n, etc. comme aux I Vêp. de la Fêt. Or. ppr. (*Au Chœur, aujourd'hui et demain, Vêp. ordin. des jours dans l'Oct. Semid.*)

- xxiv 18 Jeudi. L'Octave. D.-maj. ix Leç. des SS. Marc et Marcellien, Mart. dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv. (*Au Chœur, Vêp. semid. sans mém.*)

- xxv 19 Vendredi. SS. Gervais et Protas, M. Sem. II. (*blanc*, à cause de la célébr. de l'Oct. du S. S. dont on chante la M. avec mém. des SS. Mart. et de S. Romuald.) iij Leç. de S. Romuald, Abbé, dont mém. à Laud. Messe *Salus autem*; ij Or. *Intercessio* (au Commun des Abb.) — Vêp. du suiv. mém. du pr. (*Au Chœur aussi, Vêp. du suiv. mém. de l'Oct.*)

La Fête du sacré Cœur de Jésus se célèbre dans le Diocèse le II Dim. de Juillet. Toutes les Indulgences de cette Fête sont transférées, pour les Fidèles du Diocèse, au II Dim. de Juillet. (Rép. de la S. C. des R. adressée à Mgr. de Poulpiquet, le 16 Juin 1838, conform. à un Rescrit de Pie VII, du 7 Juillet 1815.)

- xxvj 20 Samedi. S. Barnabé, Apôtre des Nations. (Du 11.) Doub. rouge. ix Leç. de Ste. Julienne, Vierge, dont mém. à Laud. et de la Ste. V. A la M. mém. de Ste. Julienne, (au 19 Juin) iij Or. *Concede*; *Credo*, Préf. des Ap. — Vêp. du Dim. suiv. (au Psautier) mém. du précéd.

(*Au Chœur: Messe de S. Barnabé; mém. de l'Oct. et de Ste. Julienne seulem. — Vêp. doubl. du jour de l'Oct. Ant. de Magn. O quàm suavis; mém. du Samedi et de S. Barnabé.*)

- xxvij 21 III DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. (*blanc*.) L'Off. au Psaut. ix Leç. (les deux en une) de

S. Louis de Gonzague dont mém. à Laud. puis de S. Mein, Abb. A Prim. on dit le Symb. A la M. ij Or. dans le Suppl. p. 15; ij Or. *Intercessio*; Préf. de la Trin. — A Vêp. mém. du suiv.

+ AU CHŒUR, on célèbre l'Oct. de la Fête-Dieu. D.-maj. A la M. mém. du Dim. de S. Louis de Gonz. et du S. Abb. Prose; Préf. de Noël; l'Ev. du D. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv. Procession du S. S.

xxvij 22 Lundi. S. Paulin, Pont. Sem. blanc. I.

xxix 23 Mardi. De la Vigile de S. Jean-Baptiste. violet. L'Off. comme aux Fér. ordin. exc. ce qui est ppr. à cette Vig. La ij et la iij Leç. du Mardi en une; iij Leç. prop. A L. Prières, (ainsi qu'aux H.) Suffr. de la Croix, etc. M. ppr. ij Or. *Concede nos*, iij pour l'Egl. ou pour le Pape. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr. Dox. commune, et demain.

j 24 Mercredi. LA NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE. Sol. maj. blanc. A tout l'Off. Pss. du Dim. A Prim. Canon. ppr.

AU CHŒUR, M. et Vêp. chantées.

ij 25 Jeudi. De la Férie. vert. L'Off. au Psautier. On ne dit p. *Te Deum*. A L. Suffr. A Prim. Prières. M. du Dim. précéd. sans *Gl. in exc.* ni *Cred.* ij Or. *A cunct.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

— iij 26 Vendredi. SS. Jean et Paul, Mart. Sem. rouge. H. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.

— iv 27 Samedi. Jeûne. SS. Irénée et ses Compagnons, Mart. Doub. rouge. ix Leç. de l'Ev. et Hom. de la Vigile anticipée des SS. Pierre et Paul, dont mém. à Laud. au Prop. La M. au Supplém. ij Or. de la Vig. *Credo*; l'Ev. de la Vig. à la fin. — Vêp. du suiv. au Psaut. mém. du précéd.

v 28 IV DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. (*rouge*.) A la M. une seule Or. de précepte. — Vêp. du suiv. Pss. et mém. du Dim. A Comp. Ant. et Dox. propr.

Lune.	M.	JUIN.	30
		AU CHOEUR, on célèbre la Fête des SS. Pierre et Paul, Apôtres. A la M. mém. du Dim. et de tous les Apôt. <i>Cred.</i> Préf. des Apôt. l'Evang. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. seulement.	
vj	29	<i>Lundi.</i> SS. PIERRE ET PAUL, Ap. Sol. maj. <i>rouge.</i> Mém. de tous les Ap. à Laud. (au Prop.) et la Messe : Collecte, <i>Adauge nobis fidem, Domine, quam SS. Apostoli verbo prædicaverunt, miraculis comprobaverunt, et sanguine suo obsignaverunt.</i> Secr. et Postc. de la M. votive des SS. Pierre et Paul, dont on omet les noms.) <i>Cred.</i> Préf. des Apôt.	
vij	30	<i>Mardi.</i> La Commémoration de S. Paul, Apôt. D.-maj. <i>rouge.</i> [A <i>Matines</i> , à la 5 ^e strophe de l' <i>Hym.</i> jam ibi, lis. jam tibi.] A L. mém. de S. Pierre. A Prim. Dox. <i>Uni sit; ¶ Qui eripuisti,</i> comme hier. A la M. mém. de S. Pierre, <i>Cred.</i> Préf. des Ap. — A Vêp. mém. de S. Pierre.	

JUILLET.

vijj	1	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. Sem. <i>rouge.</i> L'Off. comme au 29 Juin, exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. 408. Pss. de la Fér. Ant. etc. du III Noct. de la Fête. A L. seule Ant. <i>Qui operatus;</i> Cap. etc. de la Fête, sans mém. Aux H. RR. br. sans <i>All.</i> M. au 3 Juill. une seule Or. de précepte; <i>Cred.</i> Préf. des Apôt. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Compl. Ant. du Psaut. Hym. <i>Virgo</i> , et demain.	
ix	2	<i>Jeudi.</i> La Visitation de la Ste. Vierge. D.-maj. <i>blanc.</i> Pss. de la Fér. Mém. de l'Oct. à L. à la M. et à Vêp.	
x	3	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. <i>rouge.</i> Ant. etc. du II Noct. de la Fête. — A Vêp. seule Ant. <i>Domini</i> , 408; le reste comme au 29 Juin. A Compl. Ant. et Dox. de la Fête.	

Lune.	M.	JUILLET.	31
xj	4	<i>Samedi.</i> De l'Oct. Sem. <i>rouge.</i> III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. (au Psaut.) mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Dox. <i>Uni sit.</i>	
xij	5	V DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. <i>rouge.</i> A L. mém. de l'Oct. Aux Heur. Dox. et ¶ de l'Oct. Symb. <i>Quicumque.</i> A la M. mém. de l'Oct. Préf. des Ap. — Vêp. du suiv. comme aux I Vêp. de la Fête; Or. propre; Mém. du Dimanche. A Comp. Ant. et Dox. de la Fête, et demain.	
xijj	6	<i>Lundi.</i> L'Octave des SS. Pierre et Paul, Ap. Doub. <i>rouge.</i> L'Off. comme au 29 Juin, exc. ce qui est ppr. au jour de l'Oct. A Tierce, etc. R. br. sans <i>Allel.</i> Or. des Laud. — A Vêp. mém. du suiv.	
xiv	7	<i>Mardi.</i> S. Thomas de Cantorbéri, Mart. Sem. <i>rouge.</i> II. Messe au 29 Déc. dans l'Oct. de Noël. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xv	8	<i>Mercredi.</i> S. Goulvin, Pont. Doub. <i>blanc.</i> Messe <i>Sacerdotes.</i>	
xvj	9	<i>Jeudi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> Voy. au 25 Juin. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr.	
xvij	10	<i>Vendredi.</i> SS. sept Frères et Ste. Félicité, Mart. Simp. <i>rouge.</i> II. Suffr. A la M. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.	
xvijj	11	<i>Samedi.</i> S. Benoît, Abb. Sem. <i>blanc.</i> III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe du Comm. des Abb. — Vêp. du suiv. p. 423; mém. du Sam. du très-saint Cœur de Marie, et du précéd. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demain.	
xix	12	VI DIM. APRÈS LA PENT. LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. Sol. maj. <i>blanc.</i> ix Lec. de l'Ev. et H. du Dim. dont m. à L. puis du très-saint Cœur de Marie. Messe ppr. dans le Suppl. avant le 1 ^{er} Juin; les deux mém. Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du très-saint Cœur de Marie. Au lutrin (s'il n'y a p. de M. ppr.) Introît, Off. et Comm. du Sam. avant le D. de la Pass. Graduel du VII D. après la Pent. — A Vêp.	

Lune.	M.	JUILLET.	32
		Ant. de la Fête-Dieu (s'il n'y en a p. de ppr.)	
		Hym. du Brév. <i>Christe, fons jugis</i> ; <i>† Benedic anima mea Domino</i> ; <i>† Et noli oblivisci omnes retributiones ejus</i> ; mém. du Dim. et de la Ste. Vierge, par l'Ant. de son Off. <i>Beata mater</i> ; <i>† Tribuat tibi secundum cor tuum</i> , <i>† Et omne consilium tuum confirmet.</i>	
xx	13	Lundi. S. Turias, Pont. Simp. blanc. I. A L. Suffr. de la Ste. V. etc. M. <i>Sacerdotes</i> ; ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psautier; dep. le Cap. du suiv.	
xxj	14	Mardi. S. Bonaventure, Doct. Sem. blanc. II. j Leç. <i>Incipit.</i> au Dim. ppr. les trois en une. A la M. <i>Cred.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xxij	15	Mercredi. S. Henri, Empereur. Simp. blanc. III. Suffr. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. du suiv. 476, Pss. de la Fér. A Comp. Hym. <i>Virgo</i> , et dem.	
xxiij	16	Jeudi. N. D. du Mont Carmel. D.-majeur; blanc. A tout l'Off. qui est de la <i>Vie intérieure</i> de Marie, Pss. de la Fér. ix Leç. (les Jeux en une) de S. Camille, Pr. dont mém. à L. Aux H. Dox. et <i>† Qui natus es.</i> [** A Tierce, Sexte et None, au br. deux <i>All.</i>] Messe au 16 Juill. ou dans le Suppl. au 22 Août: mém. de S. Camille (Ors. de la M. <i>Os justi</i>) <i>Cred.</i> Préf. de la Ste. V. — A Vêp. mém. du suiv.	
xxiv	17	Vendredi. Ste. Pulchérie, Vierge. Sem. blanc. II. [Vers le milieu de la ij Leç. lisez: <i>quantum sorores profecerint.</i>] Pour la M. voy. le Suppl. au 7 Juillet. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xxv	18	Samedi. S. Thomas d'Aquin, Doct. Doub. blanc. ix Leç. de S. Gouère, Pr. dont mém. à L. et de la Ste. V. Messe au 7 Mars; Grad. et <i>All.</i> au Commun; ij Or. <i>Adesto</i> , de la M. <i>Justus</i> ; iij Or. <i>Concede</i> ; <i>Credo.</i> — Vêp. du suiv. au Commun et au Propre; mém. du Sam. et du précéd.	
xxvj	19	VII DIM. APRÈS LA PENT. S. Vincent de Paul, Prêtr. D.-maj. blanc. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. A la M. mém. du Dim. <i>Cred.</i> Préf.	

Lune.	M.	JUILLET.	33
		de la Trin. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.	
		Annoncez la Ret. française qui s'ouvrira le 1 ^{er} Août pour les femmes, à Lesneven.	
xxvij	20	Lundi. S. Jérôme Emilian. Sem. blanc. I. Mém. de Ste. Marguerite, Vierge-M. à L. et à la Messe qui se trouve dans le Supplément. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.	
xxviii	21	Mardi. S. Ténénan, Pont. Sem. blanc. II. iij Leç. de S. Victor, Mart. dont mém. à L. Messe <i>Sacerdotes</i> ; ij Or. <i>Præsta</i> , de la M. <i>Lætabitur.</i> — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xxix	22	Mercredi. Sainte Marie Magdeleine. D.-maj. blanc. <i>Cred.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xxx	23	Jendi. S. Apollinaire, Mart. Simp. rouge. I. Suffr. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. Suffr. de la Croix, etc. A Comp. Prières	
j	24	Vendredi. De la Fér. vert. Voy. ci-dessus au 25 Juin. — Vêp. du suiv. à Magn. Ant. ppr. et demain.	
ij	25	Samedi. S. Jacques. Apôtre. D.-maj. rouge. ix Leç. de S. Christophe, M. dont mém. à Laud. et à la M. <i>Credo</i> ; Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.	
iiij	26	VIII DIM. APRÈS LA PENT. vert. L'Off. au Psaut. A la M. une seule Or. de précept. — A Vêp. mém. du suiv. (<i>Au Chœur, Vêp. de Ste. Anne, au Commun des Stes. Femmes; mém. du Dim.</i>)	
iv	27	Lundi. SS. Joachim et Anne, Père et Mère de la Ste. V. (D'hier.) Doub. blanc. Messe de Ste. Anne. — A Vêp. mém. du suiv.	
v	28	Mardi. S. Samson, Pont. Sem. blanc. II. M. <i>Statuit.</i> — Vêp. dep. le Cap. du suiv. m. du pr.	
vj	29	Mercredi. S. Guillaume, Pont. Sem. blanc. III. M. <i>Sacerdotes.</i> — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.	
vij	30	Jeudi. S. Ignace de Loyola, Prêtre. Sem. blanc. I. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précédent.	

Lune.	M.	JUILLET.	34
vij	31	<i>On peut comm. Mat. à trois h. trois quarts.</i> Vendredi. S. Germain, Pont. Sem. <i>blanc.</i> II. M. <i>Statuit.</i> — Vép. du suiv. mém. du préc.	

AOUT.

ix	1	Samedi. S. Pierre aux Liens. Doub. <i>blanc.</i> ix Leç. des SS. Machabées dont mém. et de la Ste. V. à L. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. — Vép. du suiv. mém. du pr.
x	2	IX DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> ix Leç. de S. Etienne, Pape et M. dont mém. à L. et à la M. — A Vép. mém. du suiv. au Propre. (<i>Au Chœur, Vép. du suiv. mém. du Dim.</i>)
xj	3	Lundi. L'Invention du Corps de S. Etienne, premier Mart. Doub. <i>rouge.</i> L'Off. au Propre et au Commun. — A Vép. mém. du suiv.
xij	4	Mardi. S. Dominique, Prêtr. Sem. <i>blanc.</i> II.
xij	5	Mercredi. De la Fér. <i>vert.</i> — Vép. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui nube,</i> et demain.
xiv	6	Jeudi. La Transfiguration de N. S. Doub.-maj. <i>blanc.</i> ix Leç. de S. Xiste, Mart. dont mém. à L. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. de Noël.
xv	7	Vendredi. De la Fér. <i>vert.</i> — Vép. dep. le Cap. du suiv. A Comp. Hym. <i>Virgo.</i>
xvj	8	Samedi. De la Ste. Vierge. Simp. <i>blanc.</i> iij Leç. pour le mois d'Août. A L. Suffr. des SS. etc. A la M. iij Or. du S. Esprit; Préf. <i>et te in Vener.</i> — Vép. du suiv.
xvij	9	X DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> — A Vép. mém. du suiv. au Propre. (<i>Au Chœur. Vép. du suiv. mém. du Dim.</i>)

Annoncez la Quête du 15, pour les Séminaires, et la Retraite française qui s'ouvrira le 22 Août, pour les femmes, à Quimperlé.

Lune.	M.	AOUT.	35
xviii	10	Lundi. S. Laurent, Mart. Doub. <i>rouge.</i> — A Vép. mém. du suiv.	
xix	11	Mardi. De la Fér. <i>vert.</i> — Vép. dep. le Cap. du suiv. Suffr. de la Ste. V. etc.	
xx	12	Mercredi. Ste. Claire, Vierge. Simp. <i>blanc.</i> III. Suffr. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vép. au Psautier: dep. le Cap. du suivant.	
xxj	13	Jeudi. Ste. Radégonde, Reine de France. Sem. <i>blanc.</i> I. iij Leç. et mém. à L. des SS. Hippolyte et ses Comp. Mart. Messe <i>Cognovi;</i> ij Or. <i>Da... ut... Hippolyti</i> et Sociorum, (au 13 Août.)	
xxij	14	Vendredi. Vigile de l'Assomption de la Ste. V. <i>violet;</i> <i>Jeûne.</i> Off. ppr. sans Prières, ni Suff. A la M. Doubl. une seule Or. de préc. sans <i>Gh. in exc.</i> Préf. commune. — Vép. du suiv. A Comp. Ant. ppr. Hym. <i>Virgo,</i> et pendant toute l'Octave.	
xxiiij	15	Samedi. L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE. (D'obligation.) Ann. min. <i>blanc,</i> et pend. l'Oct. A la M. <i>Credo;</i> Préf. <i>et te in Assumptione.</i> — A Vép. mém. du Samedi seulement, 279. † AU CHOEUR, après la Postcommun. on chante l'Ant. <i>Sub tuum,</i> † <i>Ora pro nobis,</i> Oraisons. <i>Concede.</i> — A Vép. mém. du Samedi avant le XI Dim. Après Vép. Procession, (en exécution du vœu de Louis XIII) à laquelle on chante les Litanies de la Ste. V. † <i>Exaltata est;</i> Or. <i>Deus qui sanctissimam Virg. ou Famulorum.</i> La Process. étant rentrée dans le Chœur, on donne la Bénéd. du S. S. après qu'on a chanté <i>Tantum ergo;</i> <i>Sub tuum;</i> <i>Dne. salvum,</i> avec les † et les Ors. ordin.	
xxiv	16	XI DIM. APRÈS LA PENT. Du Dim. dans l'Oct. et la Commémoration du Vœu de Louis XIII. D.-maj. <i>blanc.</i> L'Off. comme le 15, exc. ce qui est du rit. annuel, ou ppr. à ce jour. Pss. du Dim. ix Leç. du Dim. dont m. à L. puis de S. Roch, Juste. A Prim. on omet le Symb. M. de l'Assompt. mém. du Dim. iij Or. <i>Adesto</i>	

Lune.	M.	AOUT.	36
		(à la M. <i>Justus</i> ;) iv Or. pour l'Anniv. de la consécration de Mgr. l'Evêque, (à la M. vot.) Préf. et te in <i>Assumpt.</i> l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. Au Lutrin, M. et Vêp. de l'Assompt. mém. du Dim.	
xxv	17	<i>Lundi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> L'Off. comme le 15, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr, à chaque jour. Pss. de la Fér. Ant. etc. du I Noct. de la Fête; iij Bénéd. <i>Digni</i> , avant la Leç. de S. Armel, Abb. On omet la répétition du iij r. A L. Cant. et seule 4 ^e Ant. de la Fête; mém. de S. Armel. Messe de la Fête; ij Or. <i>Intercessio</i> . — A Vêp. seule Ant. <i>Posuit</i> , 522; Cap. <i>Benedictus</i> , etc. 521.	
xxvj	18	<i>Mardi.</i> De l'Oct. II. iij Leç. de Ste. Hélène, Veuve, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Cognovi</i> .)	
xxvij	19	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. III. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct.	
xxviii	20	<i>Jeudi.</i> S. Bernard, Doct. Doub. <i>blanc.</i> Mém. de l'Oct. à L. et à la M. <i>Credo.</i> Aux H. Dox. et 7 de l'Oct. A Tierce, etc. r. br. avec deux <i>All.</i> — A Vêp. mém. de l'Oct.	
xxix	21	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. II. — Vêp. du suiv. comme aux I Vêp. de la Fête.	
j	22	<i>Samedi.</i> L'Octave. Doub.-maj. <i>blanc.</i> ix Leç. de S. Symphonien, Mart. dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.	
ij	23	XII DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> ix Leç. (les deux en une) de Ste. Jeanne-Françoise de Chantal, Veuve, dont mém. à L. et à la M. (Ors. du Suppl. p. 21.) — Vêp. du suiv. mém. du Dim.	
ijj	24	<i>Lundi.</i> S. Barthélemi, Apôtr. D.-maj. <i>rouge.</i> ix Leç. de S. Ouen, Pont. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Statuit</i> .) <i>Credo</i> ; Préf. des Apôtr. — A Vêp. mém. du suiv. au Propr.	
iv	25	<i>Mardi.</i> S. Louis, roi de France. Doub.-maj. <i>blanc.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
v	26	<i>Mercredi.</i> S. Philippe Bénéti, Prêtre. Simp.	

Lune.	M.	AOUT.	37
		<i>blanc.</i> III. Suffr. M. <i>Justus</i> ; ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep, le Cap. du suiv.	
vj	27	<i>Jeudi.</i> S. Césaire, Doct. Sem. <i>blanc.</i> I. M. <i>In medio</i> ; <i>Cred.</i> — Vêp. du suiv. à <i>Magn.</i> Ant. ppr. et demain; mém. du préc.	
vij	28	<i>Vendredi.</i> S. Augustin, Doct. Doub. <i>blanc.</i> A la M. <i>Cred.</i> — Vêp. du suiv. mém. du précéd. <i>On peut com. Mat. à 3 h. et demie.</i>	
viii	29	<i>Samedi.</i> La Décollation de S. Jean-Baptiste. Doub. <i>rouge.</i> Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du pr.	
ix	30	XIII DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> ix Leç. de S. Fiacre, Anachorète, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Os Justi</i> .) — A Vêp. mém. du suiv.	
x	31	<i>Lundi.</i> S. Raimond Nonnat. Simp. <i>blanc.</i> I. Suff. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.	

SEPTEMBRE.

xj	1	<i>Mardi.</i> Ste. Rose, Vierge. Sem. <i>blanc.</i> II. iij Leç. de S. Gilles, Abb. dont mém. à Laud. M. au 30 Août; ij Or. <i>Intercessio</i> . — Vêp. du suiv. mém. du précéd.
xij	2	<i>Mercredi.</i> SS. Lazare, Marie et Marthe, Hôtes de N. S. Doub. <i>blanc.</i> Messe de Ste. Marthe, au Commun des V. <i>Dilexisti</i> , avec l'Evang. de la 6 ^e Fér. avant le Dim. de la Passion. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.
xiii	3	<i>Jeudi.</i> S. Grégoire le Grand, Doct. Doub. <i>blanc.</i> M. au Comm. <i>In medio</i> ; <i>Cred.</i> — A Vêp. mém. du suiv.
xiv	4	<i>Vendredi.</i> S. Joseph Casalanx, Prêtre. Sem. <i>blanc.</i> II. Messe ppr. dans le Suppl. au 27 Août. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.
xv	5	<i>Samedi.</i> S. Laurent Justinien, Pont. Sem.

<i>Lune.</i>	<i>M.</i>	SEPTEMBRE.	38
		<i>blanc.</i> III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du pr.	
xvj.	6	XIV DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i>	
xvij	7	<i>Lundi.</i> De la Férie. <i>vert.</i> — Vêp. du suiv. A Compl. Ant. de la Fête, Hym. <i>Virgo</i> , et pend. l'Oct. <i>On peut comm. Mat. à 3 h. un quart.</i>	
xviii	8	<i>Mardi.</i> DE LA NATIVITÉ DE LA STE. VIERGE. Sol. maj. <i>blanc</i> , et pend. l'Oct. A la M. <i>Cred.</i> Préf. et te in <i>Nativité</i> .	
		AU CHOEUR, M. et Vêp. chantées.	
xix	9	<i>Mercredi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> L'Off. comme il est marqué pour les jours dans l'Oct. A tout l'Off. Pss. de la Férie: les trois Ant. etc. du III Noct. iij Bénéd. <i>Digni</i> , avant la Leç. des SS. Gorgone et ses Comp. Mart. A L. seule Ant. <i>Surge</i> ; mém. des SS. Mart. A Tierce, S. et N. <i>rrr</i> br. sans <i>Allel.</i> Messe de la Fête; ij Or. <i>Deus qui nos annuâ</i> (à la M. <i>Intret.</i>) — A Vêp. Ant. unig. <i>Lauda</i> .	
xx	10	<i>Jeudi.</i> De l'Oct. I. iij Leç. de S. Nicolas, Pr. dont mém. à L. et à la M.	
xxj	11	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. II.	
xxij	12	<i>Samedi.</i> De l'Oct. III. iij Leç. de S. Adrien, M. dont mém. à L. et à la M. (Ors. au jour même de la Fête.) Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. <i>Grates</i> , Dox. <i>Qui natus</i> .	
xxiii	13	XV DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. <i>blanc.</i> Aux Heur. Dox. et <i>Qui natus</i> ; Symb. <i>Qui-</i> <i>cumque</i> ; Canon du Dim. avant les Q.-T. 418. A la M. mém. et Préf. de l'Oct. — Vêp. du suiv. mém. du Dim. et de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. <i>Grates</i> , Dox. <i>Qui per Crucem</i> , et demain.	
xxiv	14	<i>Lundi.</i> L'Exaltation de la Ste. Croix. D.-maj. <i>rouge.</i> Mém. de l'Oct. à L. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. de la Croix. A Vêp. mém. du suiv. au Prop.	
xxv	15	<i>Mardi.</i> L'Oct. de la Nativité de la Ste. V. et la Fête du S. Nom de Marie. Doub.-maj. <i>blanc.</i>	

<i>Lune.</i>	<i>M.</i>	SEPTEMBRE.	39
		Comme au 8, exc. ce qui est ppr. à ce jour. A tout l'Off. Pss. du Mardi. A. L. <i>γ</i> et Ant. de <i>Bened.</i> ppr. A Tierce, etc. <i>rr</i> br. sans <i>Allel.</i> Or. des Laud. Messe ppr. (au Dim. dans l'Oct.) <i>Credo</i> ; Préf. et te in <i>Festiv.</i> — A Vêp. <i>γ</i> après l'Hym. et Ant. de <i>Magn.</i> ppr. mém. du suiv.	
xxvj	16	<i>Mercredi des Quatre-Temps. Jeûne.</i> S. Cor- neille, Mart. Sem. <i>rouge.</i> III. ij Leç. de S. Corneille; iij Leç. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. puis, (sans Leç.) de Ste. Eu- phémie, Vierge-Mart. A Prim. Canon des Q.- T. 420. Messe d'un Martyr Pont. <i>Statuit</i> , mém. de la Fér. et de Ste. Euphémie, (Ors. de la M. <i>Loquebar</i> ;) l'Ev. de la Fér. à la fin. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.	
xxvij	17	<i>Jeudi.</i> S. Cyprien, Mart. Sem. <i>rouge.</i> I. M. <i>Sacerdotes Dei</i> ; <i>Credo</i> . — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.	
xxviii	18	<i>Vendredi des Quatre-Temps. Jeûne.</i> S. Jean Chrysostôme, Docteur. Sem. <i>blanc.</i> II. ij Leç. de S. Jean Chrys. les deux en une; iij Leç. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. au Prop. A Prim. Canon des Quatre-T. 421. M. du Commun des Doct. mém. de la Fér. <i>Cred.</i> l'Ev. de la Férie à la fin.	
xxix	19	<i>Samedi des Quatre-Temps. Jeûne.</i> De la Fér. <i>violet.</i> Comme aux Fér. ordin. exc. ce qui est ppr. à ce jour. A Laud. mém. (sans Leç.) des SS. Janvier et ses Comp. Mart. Suffr. Prières (et de même aux Heur.) A Prim. Canon ppr. Messe propre; ij Or. des SS. Mart. iij Or. <i>Concede.</i> — Vêp. du suiv.	
		L'ORDINATION.	
xxx	20	XVI DIM. APRÈS LA PENT. ix Leç. (les deux en une) de S. Thomas de Villeneuve, Pont. dont mém. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. (à <i>Magn.</i> Ant. ppr.) mém. du Dim.	
j	21	<i>Lundi.</i> S. Matthieu, Apôtr. D.-maj. <i>rouge.</i> A <i>Bened.</i> Ant. ppr. A la M. <i>Cred.</i> Préf. des	

- Ap. — A Vêp. Ant. de *Magn.* propre ; mém. du suiv.
- ij 22 *Mardi.* SS. Maurice et ses Comp. Mart. Sem. *rouge.* II. M. *Intret.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.
- iiij 23 *Mercredi.* Ste. Thècle, Vierge-Mart. Sem. *rouge.* III. iij Leç. de S. Cado, M. dont mém. à L. Messe *Loquebar* ; pour S. Cado, Ors. de la M. d'un Mart. Pont. *Statuit.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.
- iv 24 *Jeudi.* S. Joseph de Cupertino, Prêtr. Sem. *blanc.* I. Messe ppr. dans le Supp. au 25 Septembre. (Pour l'Off. suiv. V. au 25 Juin.)
On peut comm. Matines à trois h.
- v 25 *Vendredi.* De la Férie. *vert.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hym. *Virgo.*
- vj 26 *Samedi.* De la Ste. Vierge. Simp. *blanc.* iij Leç. pour le mois de Sept. A L. Suffr. A la M. ij Or. du S. Esprit, Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv
- vij 27 XVII DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leç. (les deux en une) des SS. Côme et Damien, Mart. dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv. (*Au Chœur par l'Ant. Similabo.*)

Annoncez la Retr. bretonne pour les femmes, qui s'ouvrira le 10 Oct. à Lesneven.

- viiij 28 *Lundi.* S. Elzéar. Simp. *blanc.* I. Suffr. M. *Justus*, ij Or. *A cunct.* — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr.
- ix 29 *Mardi.* SS. Michel et tous les Anges. Sol. min. *blanc.* A la M. *Cred.* — A Vêp. mém. du suiv.
- x 30 *Mercredi.* S. Jérôme, Doct. Doubl. *blanc.* *Credo.* — A Vêp. mém. du suiv. au Propre.

OCTOBRE.

- xj 1 *Jeudi.* S. Remi, Pont. Sem. *blanc.* I. Au Noct. Hym. ppr. A *Bened.* Ant. ppr. Messe *Statuit.* — Vêp. du suiv. mém. du précéd.
- xij 2 *Vendredi.* Les SS. Anges Gardiens. Doub. *blanc.* ix Leç. de S. Méloir dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *In virtute.*) *Credo.* — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*
- xiiij 3 *Samedi.* De la Ste. Vierge. Simp. *blanc.* iij Leç. pour le mois d'Oct. Mém. de S. Denys l'Aréopagite, Mart. à L. avant les Suffr. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes Dei*;) iij Or. du S. Esprit ; Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv. 450 ; mém. du Sam. A Comp. Ant. ppr. Hym. *Virgo*, et demain.
- xiv 4 XVIII DIM. APRÈS LA PENT. La Fête du Rosaire. Sol. min. *blanc.* [iv Leç. vers la fin : *Earum singularum* ; *lis. singulas.*] ix Leç. du Dim. dont mém. à Laud. puis de S. François d'Assise. A la M. les deux mém. *Cred.* Préf. *et te in Solemn.* l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
- xv 5 *Lundi.* S. Maurice, Abb. Simp. *blanc.* I. j Leç. *Incipiunt*, au Dim. précéd. ij Leç. *Igitur*, les deux en une. A. L. Suffr. Dim. des Abb. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.
- xvj 6 *Mardi.* S. Bruno, Moine. Sem. *blanc.* II. — A Vêp. mém. du suiv.
- xvij 7 *Mercredi.* SS. Serge et Bacque, Mart. Simp. *rouge.* III. A L. Suff. A la M. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suff.

Annoncez la Retr. bretonne qui s'ouvrira, le 17, à Quimperlé, pour les hommes.

Lune.	M.	OCTOBRE.	42
xviiij	8	<i>Jeudi.</i> Ste. Brigitte, Veuve. Simp. <i>blanc.</i> I. Suffr. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Hym. ppr. <i>que l'on dit aussi au Noct.</i>	
xix	9	<i>Vendredi.</i> SS. Denys et ses Comp. Mart. Sem. <i>rouge.</i> II. A la M. Epît. de la M. <i>Sapientiam</i> , au Com. Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.	
xx	10	<i>Samedi.</i> S. François de Borgia, Prêtr. Sem. <i>blanc.</i> III. iij Leç. de S. René, Pont. dont mém. et de la Ste. V. à L. et à la M. (Ors. de la M. <i>Sacerdotes.</i>) — Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xxj	11	XIX DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xxij	12	<i>Lundi.</i> S. Clair, Pont. Sem. <i>blanc.</i> I. Messe <i>Statuit.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xxiij	13	<i>Mardi.</i> S. Edouard, Roi d'Angleterre. Simp. <i>blanc.</i> II. Suff. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. A Comp. Prières. (V. au 25 Juin.) <i>On peut comm. Mat. à 2 h. trois quarts.</i>	
xxiv	14	<i>Mercredi.</i> De la Fér. <i>vert.</i> — Vêp. dep. le Cap. du suiv.	
xxv	15	<i>Jeudi.</i> Ste. Thérèse, Vierge. Sem. <i>blanc.</i> I. Vêp. du suiv. mém. du précéd.	
xxvj	16	<i>Vendredi.</i> S. Guénégan, Pont. Doubl. Messe <i>Statuit</i> ; (à la Cathédrale : <i>Credo.</i>) — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. <i>Qui natus.</i>	
xxvij	17	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Comme au 3, hors la mém. de S. Denys. — Vêp. du suiv. 479; mém. du Sam. et de tous les SS. Evêq. Pr. et Lévités du Diocèse. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demain.	
xxviij	18	XX DIM. APRÈS LA PENT. LA FÊTE DU SACERDOCE DE N. S. Sol. maj. <i>blanc.</i> ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis des SS. Ev. etc. Messe ppr. dans le Suppl. p. 23; ij Or. du Dim. iij Or. des SS. Evêq. etc. au Suppl. pag. 26; <i>Cred.</i> Préf. ppr. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv. (au Propr.) du Dim. et des SS. Ev. Pr. et Lévités du Diocèse. † Au lutrin, Introït <i>Statuit</i> , au Comm.	

Lune.	M.	OCTOBRE.	43
		d'un M. Pont. <i>All.</i> et †. <i>Hic est</i> , à la M. <i>Sacerdotes Dei</i> ; Off. du XVIII Dim. apr. la Pent. Commun. du XIII Dim. apr. la Pent. — A Vêp. Ant. de la Fête-Dieu; Hym. du Brév. <i>Cessant figuræ</i> ; † <i>Benedicite Sacerdotes Domini Domino.</i> † <i>Laudate et superexaltate eum in secula</i> : mém. du suiv. du Dim. et enfin des SS. Evêq. etc. par l'Ant. <i>Amavit (eos)</i> des II Vêp. d'un Conf. Pont. † <i>Beati qui habitant in domo tua, Domine.</i> † <i>In secula seculorum laudabunt te.</i>	
xxix	19	<i>Lundi.</i> S. Luc, Evangéliste. (D'hier.) D.-maj. <i>rouge.</i> Leçs. de l'Ecrit. au Dim. précéd. ix Leç. de S. Pierre d'Alcantara, Prêtr. dont mém. à L. et à la M. <i>Cred.</i> Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.	
j	20	<i>Mardi.</i> S. Jean de Kenti, Prêtr. Sem. <i>blanc.</i> II. Messe ppr. dans le Suppl. p. 23. — Vêp. depuis le Cap. du suiv. mém. du précéd. <i>On peut comm. Mat. à 2 h. et demie.</i>	
ij	21	<i>Mercredi.</i> Stes. Ursule et ses Compagnes, Vierges-Mart. Sem. <i>blanc.</i> III. iij Leç. et mém. à L. de S. Hilarion, Ab. Pour la M. voy. le Supplém.	
iiij	22	<i>Jeudi.</i> De la Férie. <i>vert.</i> (V. au 25 Juin.)	
iv	23	<i>Vendredi.</i> De la Férie. — Vêp. dep. le Cap. du suivant.	
v	24	<i>Samedi.</i> S. Magloire, Pont. Sem. <i>blanc.</i> III. Mém. de la Ste. Vierge à Laud. et à la Messe <i>Sacerdotes.</i> — Vêp. du suivant; mém. du précéd.	
vj	25	XXI DIM. APRÈS LA PENT. <i>vert.</i> ix Leç. de S. Goeznou, Pont. dont mém. à Laud. et à la M. (Ors. de la M. <i>Statuit.</i>) — A Vêp. mém. du suiv.	
vij	26	<i>Lundi.</i> S. Alore, Pont. Sem. <i>blanc.</i> I. iij Leç. de S. Alain, Pont. dont mém. à Laud. M. <i>Sacerdotes</i> ; mém. de S. Alain, (Ors. de la M. <i>Statuit</i> ;) à la Cathédrale : <i>Credo.</i>	
viiij	27	<i>Mardi.</i> De la Férie. <i>vert.</i> — Vêp. du suiv.	
ix	28	<i>Mercredi.</i> SS. Simon et Jude, Apôtres. D.-	

Lune.	M.	OCTOBRE.	44
		maj. rouge. A la M. <i>Cred.</i> Préf. des Apôtres.	
x	29	<i>Jeudi.</i> De la Férie.	
	30	<i>Vendredi.</i> De la Férie.	
xij	31	<i>Samedi.</i> La Vigile de la Toussaint. <i>violet.</i> <i>Jeûne.</i> Off. ppr. sans Prières, ni Suff. A la Messe : Doub. on ne dit p. <i>Gl. in exc.</i> — Vêp. du suiv. mém. du Samedi. A Comp. Ant. et Dox. propr. et pendant toute l'Oct.	

NOVEMBRE.

xijj	1	XXII DIM. APRÈS LA PENT. LA TOUSSAINT. Annuel-min. <i>blanc.</i> ix Leç. du Dim. dont mém. à Laud. A Prim. point de Symb. A la M. <i>Credo</i> ; mém. et dern. Ev. du Dim. — A Vêp. mém. du Dim. On dit ensuite les Vêpr. des Morts.
xiv	2	<i>Lundi.</i> La Commémoration des Morts. D- maj. <i>noir.</i> A l'Off. qui finit avec None, on observe ce qui est marqué dans le Brév. Les Pss. se disent avec leurs divisions. Aux Noct. on dit le <i>Pater</i> , mais on omet les Absol. et les Bénéd. et après les Leç. on ne dit pas <i>Tu au-</i> <i>tem</i> , etc. (Quoique le noir soit la couleur de l'Off. on ne donne pas la communion, hors de la Messe, avec une étole noire.) † Au CHOEUR, Service pour tous les fidèles défunts. A Vêp. seule Ant. <i>Benedictus</i> , 1 ^e des Vêp. de la Toussaint; Cap. <i>Secundum</i> , etc. 523.
xv	3	<i>Mardi.</i> De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> L'Off. com. le 1 ^{er} Nov. exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. Pss. de la Fér. Ant. etc. du II. Noct. A L. seule Ant. <i>Benedicite</i> . Messe de la Fête. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de la Toussaint.
xvj	4	<i>Mercredi.</i> S. Charles Borromée, Pont. Doub. <i>blanc.</i> mém. de l'Oct. à Laud. et à la M. <i>Cred.</i>

Lune.	M.	NOVEMBRE.	45
		Aux Heur. Dox. et 7 de la Touss. A Tierce, etc. le R. br. avec deux <i>Allel.</i> — A Vêp. mém. de l'Oct.	
xvij	5	<i>Jeudi.</i> de l'Oct. I.	
xvijj	6	<i>Vendredi.</i> De l'Oct. II. iij Leç. de S. Hiltut, Abb. dont m. à L. et à la M. (Or. <i>Intercessio</i>).	
xix	7	<i>Samedi.</i> De l'Oct. III. iij Leç. de S. Trémeur, Mart. dont mém. à L. (au Propr.) et de la Ste. V. A la M. mém. de S. Trémeur, (Ors. de la M. <i>Laetabitur</i>) iij Or. <i>Concede.</i> — Vêp. de suiv. au Propr. mém. du Sam.	
xx	8	XXIII DIM. APRÈS LA PENT. L'Octave de la Toussaint et la Fête des Stes. Reliques. D- maj. <i>blanc.</i> ix Leç. du Dim. dont mém. à Laud. A Prim. on omet le Symb. La M. au Suppl. mém. du Dim. <i>Cred.</i> l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv. Au lutrin, Introît <i>Sapientiam</i> ; le reste à la M. <i>Intret.</i> — A Vêp. Ant. des Mart. <i>Isti sunt</i> ; Cap. et Hym. du Brév. <i>O vos unanimes</i> ; 7 <i>Qui seminant in lacrymis</i> , R. <i>In exultatione</i> <i>metent</i> : à Magn. Ant. <i>Corpora</i> , 3 ^e des I Vêp. du Com. des Mart. mém. du Dim. et du suiv.	
xxj	9	<i>Lundi.</i> S. Guénaël, Abb. Sem. <i>blanc.</i> I. M. du Commun des Abb. — Vêp. du suiv. mém. du pr.	
xxij	10	<i>Mardi.</i> S. Léon le Grand, Doct. Doub. <i>blanc.</i> La M. au 11 Avril; on omet le Trait qui se trouve entre le Grad. et les <i>Allel. Credo.</i> — Vêp. du suiv. au Propr. mém. du pr.	
xxijj	11	<i>Mercredi.</i> S. Martin, Pont. D-maj. <i>blanc.</i> — A Vêp. mém. du suiv.	
xxiv	12	<i>Jeudi.</i> S. Martin, Mart. Sem. <i>rouge.</i> I. Suffr. ij Or. <i>A cunct.</i> — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr.	
xxv	13	<i>Vendredi.</i> S. Stanislas Kotska. Sem. <i>blanc.</i> II. Snffr. La M. au Suppl. pag. 33; ij Or. <i>A</i> <i>cunct.</i> — Vêp. au Psaut; dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hym. <i>Virgo.</i>	
xxvj	14	<i>Samedi.</i> De la Ste. Vierge. Simp. <i>blanc.</i> iij Leç. pour le mois de Nov. Suffr. A la M. ij	

Lune.	M.	NOVEMBRE.	46
		Or. du S. Esprit; Préf. et te in Vener. — Vép. du suiv. pag. 592; mém. du Sam. avant le Dim. suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et pend. l'Oct.	
xxvii	15	XXIV DIM. APRÈS LA PENT. L'Anniversaire de la Dédicace. Sol. maj. <i>blanc.</i> ix Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim. dont mém. à Laud. puis de S. Malo, Pont. A Prim. on omet le Symb. A la M. mém. du XXIV et dernier Dim. après la Pent. et de S. Malo, (Ors. de la M. <i>Statuit.</i>) <i>Credo</i> ; à la fin, l'Evang. du même XXIV Dim. — A Vép. mém. du XXIV Dim. et du suiv.	
xxviii	16	Lundi. De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> L'Off. comme le jour de la Fête, exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. Pss. de la Fér. Ant. etc. du I Noct. de la Fête. j Leç. du Lundi, 303, (on omet cette année le Prophète Nahum) ij et iij Leç. du 2 ^e jour de l'Oct. A Tierce, etc. n br. sans <i>Allel.</i> Messe de la Fête; une seule Or. de précepte. — A Vép. seule Ant. <i>Unus</i> , 601; dep. le Cap. du suiv. mém. de l'Oct.	
xxix	17	Mardi. S. Melaine, Pont. Sem. <i>blanc.</i> II. iij Leç. de S. Grégoire Thaumaturge, Pont. A Laud. mém. de l'Oct. et de S. Grég. M. <i>Sacerdotes</i> ; mém. de l'Oct. et de S. Grégoire, (Ors. de la M. <i>Statuit.</i>) <i>Cred.</i> — Vép. dep. le Cap. du suiv. 602; mém. du pr.	
xxx	18	Mercredi. De l'Oct. Sem. <i>blanc.</i> III. ij Leç. du 4 ^e jour de l'Oct. (la 1 ^{re} partie seul.) iij Leç. de Ste. Gertrude, Vierge, dont mém. à L. et de S. Maudet, Abb. A la M. les deux mém. (au 18 Nov. et au Commun des Abb.) <i>On peut comm. Mat. à 2 h. un quart.</i>	
j	19	Jeudi. De l'Oct. I. ij Leç. du 5 ^e jour de l'Oct. iij Leç. de Ste. Elizabeth, Veuve, dont mém. à L. et à la M.	
ij	20	Vendredi. De l'Oct. II. ij et iij Leç. du 6 ^e jour. de l'Oct. (<i>Au Séminaire, iij Leç. de S. Colomban, Abb. dont mém. à L. et à la M.</i>) — Vép. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. <i>Virgo</i> , et demain. (<i>Au Sémin.</i>	

Lune.	M.	NOVEMBRE.	47
		<i>Vép. du suiv. sans mém. A Comp. Ant. ppr. dans l'Octavaire, 135.)</i>	
ii	21	Samedi. La Présentation de la Ste. Vierge. D.-maj. <i>blanc.</i> ix Leç. de S. Colomban, Abb. A L. mém. de l'Oct. et de S. Colomban. Aux Heur. Dox. et v <i>Qui natus.</i> A la M. ij Or. de l'Oct. iij Or. <i>Intercessio</i> ; <i>Cred.</i> Préf. et te in <i>Præsent.</i> (<i>Au Sémin. seule mém. de l'Oct. à L. et à la M.</i>) — A Vép. mém. du suiv. et du Sam. avant le Dim. suiv. <i>Jesus Christus</i> , 338.	
iv	22	XXV DIM. APRÈS LA PENT. VI ^e resté après l'Epiph. l'Oct. de la Dédicace. Doub. <i>blanc.</i> L'Off. comme le jour de la Fête, exc. ce qui est ppr. à l'Oct. A tout l'Off. Pss. du Dim. Leçs. de l'Ecrit. du VI Dim. resté après l'Epiph. ix Leç. de l'Ev. et Hom. du même D. dont mém. à L. et de Ste. Cécile. A Prim. point de Symb. Canon ppr. 608. A Tierce, etc. n br. sans <i>All.</i> A la M. les deux mém. <i>Cred.</i> l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du VI Dim. après l'Epiph. et du suiv. au Propr.	
v	23	Lundi. S. Clément, Mart. Sem. <i>rouge.</i> I. A <i>Bened.</i> Ant ppr. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr. au Propr.	
vj	24	Mardi. S. Jean de la Croix, Pr. Sem. <i>blanc.</i> II. Mém. de S. Chrysogone, Mart. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.	
vij	25	Mercredi. Ste. Catherine, Vierge-Mart. Semid. <i>rouge.</i> III. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.	
viii	26	Jeudi. S. Lin, Mart. [Sem. <i>rouge.</i> I. Messe <i>Sacerdotes Dei.</i> — A Vép. mém. du suiv.	
ix	27	Vendredi. SS. Vital et Agricole, Mart. Simp. <i>rouge.</i> II. Suffr. Messe <i>Salus autem</i> ; ij Or. <i>A cunct.</i> — Vép. au Psautier; dep. le Cap. du suiv. Suff. A Comp. Hym. <i>Virgo.</i>	
x	28	Samedi. De la Ste. Vierge. Comme ci-dessus, au 14. — Vép. du suiv. au Propr. 152. A Comp. Hym. <i>In noctis</i> ; à <i>Nunc dimittis</i> , Ant. <i>Salutare.</i> A la fin de l'Off. Ant. à la Ste. V. <i>Alma.</i> <i>La célébr. des Mariages finit aujourd'hui.</i>	

xj

29 I DIM. DE L'AVENT. Doub. *violet*, et ainsi jusqu'à Noël, s'il n'est marqué autr. A l'Off. de la Nuit, les Lec. d'Isaïe se terminent par ces mots *Hæc dicit Dnus.* etc. et l'on ne répond rien. Le premier *℟ Attend* se répète, après chaque *℣*, depuis l'un des signes jusqu'au *℣ Adjuva*; à la fin, on le répète en entier: de sorte que les mots *Utinam dirumperes*, etc. se disent six fois. ix Lec. (les deux en une) de S. Saturnin, Mart. Après le *Gl. Patri* du ix *℟*, on ne dit pas la réclame, mais on répète tout le *℟* jusqu'au *℣*, et l'on omet *Te Deum*. A L. mém. de S. Saturnin et de la Ste. Vierge. Aux Heur. Dox. et à Prim. *℣* ppr. 150. A la M. mém. de S. Saturnin, iij Or. *Deus qui de beate*. — A Vêp. mém. du suiv. au Propr.

xij

30 Lundi. S. André, Apôtr. D. maj. *rouge*. A L. Ant. de *Bened.* ppr. mém. de la Fér. (Ant. *Non tardat*, 162; *℣ Tu exurgens*, au Commun des Fér. de l'Avent, 150; Or. du Dim. pr.) et de la Ste. V. 150. A la M. les deux mém. *Cred.* Préf. des Ap. — Vêp. du suiv. au Propr. mém. du pr. (On ne fait jamais mém. de la Fér. à Vêp.) A Comp. Ant. et Dox. au Commun des Pont. xxj, et de même demain.

DÉCEMBRE.

xij

1 Mardi. S. Tugdual, Pont. Sol. min. *blanc*. A Matines, Pss. du Dim. ou ceux qui sont indiqués au Commun. A L. mém. de la Férie, (Ant. 163; *℣ Tu exurgens*, 150; Or. du Dim. pr.) Aux Heur. Dox. *Supreme*. A Prim. *℣* ordin. de l'Avent, *Qui venturus*; Canon: *Mandat*, tout à la fin du recueil des Canons, cxlv. M. *Sacerdotes*; ij Or. *Excita*, au Dim. précéd. Evang. du 18 Oct. — A Vêp. mém. du suiv.

xiv

2 Mercredi. S. Eloi, Pont. Sem. *blanc*. III. A

L. mém. de la Fér. et de la Ste. Vierge. Messe *Statuit*; les deux mém. — Vêp. du suiv. au Prop. mém. du précéd.

xv

3 Jeudi. S. François Xavier, Apôtre des Indes. Doub. *blanc*. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vêp. nulle mém.

xvj

4 Vendredi. De la Fér. *violet*. L'Off. aux Fér. de ce T. 149. Ant. *℣* et *℟* du I Noct. du Dim. précéd. ce qui est marqué dans le Brév. 165; et de mém. aux autres Fér. A L. seule Ant. *Dicite*; à *Bened.* Ant. ppr. Or. du Dim. précéd. mém. de la Ste. V. sans autres Suffr. Prières à Prime seulement, comme aux Fér. pendant l'année. Messe du Dim. pr. mém. de la Ste. V. iij Or. pour l'Egl. ou pour le Pape. On omet l'*All.* et son *℣* après l'Épître, et le *Credo* après l'Ev. (Tout cela s'observe aux Fér. suiv. s'il n'est marqué autr.) — A Vêp. seule Ant. *Exaudi*, etc. 151; à *Magn.* Ant. ppr. mém. de la Ste. V. A Comp. Prières.

xvij

5 Samedi. Off. de la Fér. II. M. de la Ste. V. *blanc*; *Gl. in exc.* mém. de la Fér. Préf. et te in *Vener.* — A Vêp. seule Ant. *Domine*, etc. 167.

xviii

6 II DIM. DE L'AVENT. *violet*. ix Lec. (les deux en une) de S. Nicolas, Pont. dont mém. et de la Ste. V. à L. et à la M.

xix

7 Lundi. de la Fér. *violet*. I. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. de la Fête, Hym. *Virgo*, et dem.

xx

8 Mardi. La Conception de la Ste. Vierge. Sol. min. *blanc*. Mém. de la Férie à L. et à la M.: *Credo*; Préf. et te in *Conceptione*.

AU CHOEUR, Messe et Vêp. chantées.

xxj

9 Mercredi. De la Férie. I.

xxij

10 Jeudi. De la Fér. II. On réunit la ij et la iij Lec. d'Is. iij Lec. de S. Salomon, M. dont mém. puis de la Ste. V. à L. et à la M. (Ors. de la M. *In virtute*.) — A Vêp. Ant. *Exaudi*; dep. le Cap. du suiv.

xxiii

11 Vendredi. S. Gatien, Pont. Sem. *blanc*. II. iij Lec. de S. Damase, Pont. A la L. mém. de la Fér. de S. Damase et de la Ste. V. Messe

Statuit; les trois mém. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demain.

xxiv 12 Samedi. SAINT CORENTIN, PREMIER EVEQUE DE QUIMPER. Ann. min. blanc. Mém. de la Fér. à Laud. et à la M. *Credo*; Préf. commune. — A Vêp. mém. du Samedi avant le Dim. suiv.

xxv 13 III DIM. DE L'AVENT. De ce Dim. (blanc, à cause de la célébration de la Fête de S. Corentin.) ix Lec. de Ste. Luce, Vierge-Mart. A L. mém. de l'Oct. de Ste. Luce et de la Ste. V. Aux H. Dox. de l'Av. A Prim. Symb. *Quicumque*; ¶ de l'Avent. A la Messe, les trois mém. — A Vêp. mém. de S. Corentin. A Comp. Ant. et Dox. de l'Avent.

AU CHOEUR, on célèbre la Fête de S. Corentin. A la M. mém. du Dim. Préf. de la Trin. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim.

xxvj 14 Lundi De l'Oct. Sem. blanc. L'Off. comme le jour de la Fête, exc. ce qui est du rit ann. ou ppr. aux jours dans l'Oct. Pss. de la Fér. Ant. etc. du II Noc. ij et iij Lec. au 14 Déc. 457. A Laud. Cant. de la Fête; seule Ant. *Salus*, 452; mém. de la Fér. et de la Ste. V. A Prim. Canon de la Fér. Messe de la Fête; les deux mém. — A Vêp. seule Ant. *Hic est*. A Comp. Ant. et Dox. de la Fête.

xxvij 15 Mardi. De l'Oct. Sem. blanc. III. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. de la Fér. Ant. unique *Exaudi*: à Magn. Ant. *O Sapientia*, 206; (les Ant. *O*, à moins que les Vêp. ne soient d'une Fête, se disent avant Magn. et avant *Gloria Patri*, et après *Sicut erat*.) ¶ *Adjutor*, Or. du Dim. précéd. On ne fait plus mém. de la Ste. V. à Vêp. et on ne dit plus les Prières à Complies.

On peut comm. Matines à deux heures.

xxviii 16 Mercredi des Quatre-Temps. Jeûne. De la Fér. violet. 149. Invit. *Dominus prope est*. A L. Les cinq Ant. *Recordare... ne irritum*, 208; Prières; mém. de la Ste. V. sans autres Suffr.

Aux Heur. Ant. des Laud. Prières. Messe propre. — A Vêp. les cinq Ant. des Laud. à Magn. Ant. *O Adonai*.

xxix 17 Jeudi. De la Fér. I. A L. Ant. *Mitte*, etc. (que l'on dit aussi aux H. et à Vêp. et de même aux Fér. suiv.) mém. de la Ste. V. A Prim. Prières ordin. des Fér. M. du Dim. précéd. et le reste, comme au 4. — A Magn. Ant. *O Radix*.

j 18 Vendredi des Quatre-T. Jeûne. De la Fér. II. A L. Ant. *Emitte*; Prières, (et de même aux Heur.) mém. de la Ste. V. Messe ppr. — A Magn. Ant. *O Clavis*.

ij 19 Samedi des Quatre-Temps. Jeûne. De la Fér. III. A L. Ant. *Elevare*, etc. Prières, (ainsi qu'aux Heur.) mém. de la Ste. V. Messe ppr.

L'ORDINATION.

A Vêp. les cinq Ant. *Elevare*, etc. à Magn. Ant. *O Oriens*.

ijj 20 IV DIM. DE L'AVENT. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv. au Propr. à Magn. Ant. *O Sancte*; (au lutrin, Ant. *O Clavis*.)

Annoncez la Quête de Noël, pour les Séminaires.

iv 21 Lundi. S. Thomas, Apôtr. D.-maj. rouge. A L. Ant. de *Bened*. ppr. mém. de la Fér. et de la Ste. V. A la M. les deux mém. *Cred*. Préf. des Ap. — A Vêp. mém. de la Fér. par l'Ant. *O Rex*; on dit ensuite *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto*; et on répète l'Ant. *O Rex*, avant et après *Sicut erat*: ¶ *Adjutor*, Or. du Dim. pr.

v 22 Mardi. De la Fér. II. A L. (ainsi qu'aux Heur. et à Vêp.) Ant. *Recordare... opprobrium*, 207; m. de la Ste. V. A Magn. Ant. *O Emmanuel*.

vj 23 Mercredi. De la Fér. I. A L. Ant. du Lundi, (qui n'ont pas été dites) *Respice*, etc. 207; mém. de la Ste. V. — A Magn. Ant. *O Pastor*.

vij 24 Jeudi. La Vigile de Noël. Jeûne. 209 : violet.

On dit *Gl. P.* au iij^e seulement; on ne dit p. *Te Deum.* A la M. Doub. une seule Or. de précepte. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant ppr. Hym. *Mundi salus.*

viii 25 *Vendredi. NOËL.* (D'oblig.) Ann.-maj. *blanc.* A l'Off. de la nuit, on ne dit pas de *ŷ* Sacerd. et on commence Laud. absolument par le 1^{er} Ps. du Dim.

† Aux Messes, *blanc.* On ne doit pas commencer la 1^{re} avant minuit. A la 2^e mém. de S. Anastasie, V.-M. A la fin de la 3^e l'Ev. de l'Epiph. Aux trois M. *Credo*; Préf. et *Communic.* propres; mais dans le *Communic.* de la 1^{re} on dit *noctem sacratissimam*, et aux deux autres, *diem sacratissimum*, à quelque heure que l'on célèbre.

Le prêtre qui doit célébrer les trois M. porte trois Hosties à l'Autel, une sur le Calice et deux dans la Bourse: Il ne prend, à la 1^{re} et à la 2^e, ni Purification ni Ablution: mais après avoir pris le Sang de N. S. il se lave les doigts avec du vin et de l'eau dans un vase préparé à cet effet, en disant en même temps et de suite *Quod ore et Corpus tuum*; et il garde ces deux Ablutions pour les prendre avec celle de la dernière Messe. Il couvre ensuite le Calice, et ne l'essuie qu'à la fin de la dernière Messe.

Le Prêtre qui ne doit célébrer que deux M. observe, à la 1^{re} ce qui vient d'être marqué.

Aux Messes hautes, quand on chante ces mots du Symb. *Et incarnatus est*, etc. le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux près de leurs sièges. — A Vêp. mém. du suiv. seulement. A Comp. Pss. du Dim. et Ant. ppr. et de même pendant toute l'Octave.

Il est permis aujourd'hui de manger de la viande.

ix 26 *Samedi.* S. Etienne, premier Mart. Sol. min. *rouge.* A L. mém. de tous les Mart. et de Noël. A la M. les deux mém. (pour celle des Mart. on dit les Ors. de la Toussaint, ajoutant

le mot *Martyrum* à *Sanctorum*.) *Cred.* Préf. et *Communic.* de Noël. — A Vêp. Pss. et Ant. de Noël: dep. le Cap. de S. Etienne; mém. du suiv. et de l'Oct.

AU CHOEUR, M. et Vêp. chantées.

x 27 *Dim.* S. Jean, Apôtre et Evangéliste. D.-maj. *blanc.* Pss. du Dim. Mém. de Noël à Laud. et à la M. Préf. et *Communic.* de Noël, et les jours suiv. — A Vêp. Pss. et Ant. de Noël; depuis le Cap. de S. Jean; mém. du suiv. et de l'Oct.

xj 28 *Lundi.* Les SS. Innocens. D.-maj. *rouge.* A tout l'Off. exc. à Vêp. et à Comp. Pss. de la Fér. Mém. de Noël à Laud. et à la Messe à laquelle on dit *Gl. in exc.* l'*Allel.* avec son *ŷ*, etc. — A Vêp. Pss. et Ant. de Noël: dep. le Cap. des SS. Innocens; mém. de Noël.

xij 29 *Mardi.* De l'Oct. Sem. *blanc.* L'Off. comme le jour de la Fête, exc. ce qui est ppr. aux jours dans l'Oct. A tout l'Off. exc. à Vêp. et à Comp. Pss. de la Fér. Inv. et Hym. au Dim. dans l'Oct. 248; Ant. etc. du I. Noct. du mém. Dim. les trois Leç. au 29 Déc. 253; *ŷ* Sacerd. *Cantate*, 221. A L. on suit ce qui est marqué à la même p. 221. Messe *Puer natus*, (avant celle de S. Silvestre.)

xij 30 *Mercredi.* De l'Oct. II. iij Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim. dans l'Oct. 256, (au lieu de la Leç. *Magnum*.) A Laud. *ŷ* après l'Hym. Ant. de *Bened.* et Or. du même Dim. Aux Heur. Or. des Laud. Messe du Dim. dans l'Oct. nulle mém.

xiv 31 *Jeudi.* De l'Oct. III. Leçs. du 31 Déc. avec les mém. marquées dans le Brév. Messe *Puer natus*; ij Or. de S. Silvestre, *Da quæsumus*; iij Or. de Ste. Colombe, à la Messe *Loquebar*. — Vêp. de la Circoncision de N. S. Pss. de la Fér. A Comp. Ant. de Noël.

FIN DU BREF DIOCÉSAIN.

RÈGLEMENS ET AVIS DIVERS.

§ 1. *Baptême.*

I. Comme il ne serait guère possible aujourd'hui de prendre les mêmes précautions qu'autrefois, par rapport aux Sages-femmes et au Baptême qu'elles doivent donner dans le cas de nécessité (Statut 55), nous autorisons à rebaptiser, sous condition, tout enfant baptisé par les Sages-femmes ou par les Médecins.

II. Quant à l'âge et aux qualités que doivent avoir les parrains et marraines, (Statut 54^e) on exigera seulement : 1^o qu'ils fréquentent nos églises et ne soient ni impies déclarés ou hérétiques, ni d'une vie tout-à-fait scandaleuse, telle que serait celle d'un homme, par exemple, qui ne serait marié que civilement ; 2^o si les deux personnes qui doivent nommer sont très-jeunes, que celle qui est du sexe de l'enfant ait fait sa première communion, et que l'autre ait huit ans accomplis. Nous voulons, au reste, que dans les difficultés qui pourraient être prévues, l'on ne manque pas de nous consulter.

Nous invitons MM. les Recteurs à rappeler aux habitants surtout des communes rurales, qu'il est nécessaire, pour établir les droits civils de leurs enfants, qu'ils en déclarent la naissance au Maire, et fassent rédiger avec soin l'acte prescrit par les art. 55-57 du Code.

§ 2. *Confession annuelle et Communion pascalle.*

Les Statuts 57, 58 et 59, relatifs à ce double objet, ont été aussi réformés.

1^o Il suffira de lire le décret de Latran, le premier Dimanche de Carême et le Dimanche des Rameaux.

2^o Les Fidèles sont toujours tenus de faire la communion pascalle dans leur propre paroisse, à moins d'une

dispense particulière. Mais nous autorisons et nous invitons même MM. les Recteurs à déclarer publiquement, surtout dans les villes, où la négligence est devenue plus commune, que chacun sera libre de s'adresser au Confesseur qu'il voudra, soit dans la paroisse, soit dans les environs. Nous leur permettons de plus d'anticiper ou de proroger, selon le besoin, le temps de la communion pascalle.

§ 5. *Mariage.*

I. Nous recommandons à MM. les Recteurs de bien avertir les personnes qui se présentent pour faire publier leurs bans, qu'elles ne doivent point, avant leur mariage, coucher sous le même toit et habiter dans la même maison. Quand malgré cet avertissement, les futurs époux se seront permis de coucher dans la même maison, nous défendons de les marier jusqu'à ce qu'ils aient vécu séparément un mois entier, (conformément au Statut 75.) Si la faute cependant ne vient à la connaissance du Pasteur qu'au dernier moment, (quand tout est fixé pour le mariage et que le temps ne permet plus d'avoir recours à nous) ou si elle ne lui est connue que par la voie de la confession, nous l'autorisons à passer outre, et dispensons de l'obligation de nous écrire.

Nous invitons nos Coopérateurs à prévenir encore les futurs conjoints, dans les campagnes, des longues formalités qu'ils auraient à remplir, s'ils ne pouvaient remettre à l'Officier civil leur acte de naissance : afin qu'ils s'assurent au plus tôt de l'existence et de la validité de cet acte, ou qu'ils s'adressent au Juge de paix, comme le prescrit l'art. 70 du Code.

II. Pour empêcher, au moins ordinairement, le retardement des publications de bans et de la célébration des mariages dans les Eglises qui se trouveraient sans Pasteur, nous avons établi deux règles. 1^o S'il y a un Vicaire, ou deux ou plusieurs, il conservera, ou ils conserveront chacun les mêmes pouvoirs qu'auparavant

par rapport au mariage ; sauf dans le second cas, le maintien de l'ordre et les égards dus à celui qui sera nommé plus tard. Curé ou Desservant d'office. 2^e S'il n'y a pas de Vicaire, le Curé du canton désignera sans délai, parmi les Recteurs les plus voisins, un Desservant d'office qui aura dès ce moment tous les pouvoirs pour y faire les mariages et les autres fonctions curiales, par lui-même ou par ses Vicaires, jusqu'à ce que nous y ayons nous-même pourvu.

III. *Lieux où les bans doivent être publiés et le mariage célébré.* Nous maintenons la distinction du domicile de six mois et du domicile d'un an, marquée dans nos anciens Statuts ; mais en ce qui regarde les personnes au-dessous de 25 ans, nous dérogeons au Statut 72^e pour nous rapprocher des lois civiles actuelles.

Ainsi les bans seront publiés, 1^o dans la paroisse où habite l'un ou l'autre futur conjoint ; 2^o dans les paroisses où ils demeureraient précédemment, s'il n'y a pas encore assez longtemps qu'ils sont dans le lieu de leur résidence actuelle, un domicile de six mois étant nécessaire pour les Fidèles arrivés d'une autre paroisse du Diocèse, et une habitation de jour et an pour ceux qui seraient venus d'un diocèse étranger (Statuts 72 et 74) ; 3^o dans le lieu du domicile des père et mère ou, à leur défaut, des aïeuls et aïeules du futur époux s'il n'a pas 25 ans accomplis, et de la future épouse si elle n'a pas 21 ans accomplis. Si les futurs époux n'ont pas 21 ans et qu'ils soient sans ascendans, les bans seront publiés dans le lieu du domicile de leurs tuteurs ou curateurs.

Dans le cas où le grand père et la grand'mère de la même ligne demeureraient dans des paroisses différentes, il suffira de faire publier les bans dans la paroisse de l'aïeul ; et de même si le père et la mère sont séparés, il suffira que la publication se fasse dans la paroisse où le père demeure.

Le mariage sera béni dans la paroisse où réside l'épouse (Statut 71), à moins d'une permission contraire et expresse, accordée par Nous ou par le Recteur.

Quand le mariage devra se célébrer dans une pa-

roisse où ni l'un ni l'autre époux n'a encore fait un séjour assez long (de six mois ou d'un an, comme il est expliqué ci-dessus), il faudra l'autorisation du Pasteur de la paroisse qu'ils ont quittée. Mais nous déclarons que l'envoi du certificat de publication de bans sera toujours regardé alors comme un signe suffisant de consentement et d'approbation. Si l'on ne peut avoir ce certificat, on aura recours à Nous pour obtenir dispense de domicile.

Le mariage des mineurs de 25 ou 21 ans sera célébré comme celui des majeurs, dans le lieu de leur domicile de fait ; pourvu qu'il soit établi par un temps suffisant, dans le sens expliqué ci-dessus.

IV. *Dispenses des empêchemens publics.* En vertu d'un Indult du saint Siège, quand les raisons sont suffisantes, nous pouvons dispenser du 3 au 3 dans les empêchemens de consanguinité et d'affinité. Il serait cependant inutile de nous demander dispense pour ceux qui seraient liés par quelqu'empêchement civil.

Quand on doutera si les raisons des impétrans sont suffisantes, on fera bien de nous consulter avant de nous adresser aucune requête en leur faveur. De plus, quelques bonnes que ces raisons puissent être, il faut les exposer dans un procès-verbal que l'on ne peut rédiger qu'après y avoir été autorisé par nous ou par nos grands Vicaires. Pareil procès-verbal doit nous être envoyé pour les dispenses à demander en cour de Rome. On les fait sur papier libre, d'après le modèle suivant.

Le jour du mois de... de l'an mil huit cent... devant nous N. Curé de la paroisse d... diocèse de Quimper, agissant en vertu de la commission à nous adressée par Monseigneur l'Evêque de Quimper ou par N. Vicaire général de... en date du... signé N. et plus bas N. et ayant pour adjoint N.

Ont comparu Philippe Romual et Catherine Vial lesquels, pour parvenir à obtenir dispense de l'empêchement canonique (*on exprime ici la qualité de l'empêchement, ayant soin de marquer les degrés, s'il s'agit de consanguinité ou d'affinité*) qui se trouve entr'eux, nous ont

requis de procéder à leur interrogatoire, et à l'audition de leurs témoins.

S'est présenté ledit Philippe Romual, âgé de... fils majeur ou mineur de (*on met ici la profession ou la qualité*) demeurant au lieu de... paroisse de... lequel, après avoir levé la main, a promis avec serment de dire la vérité.

Enquis si c'est de son ordre qu'on sollicite ladite dispense, et au cas qu'il l'obtienne, s'il entend s'en servir pour épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis de l'empêchement d'entr'eux? A répondu. — Enquis s'il ne connaît d'autre empêchement? A répondu. — Enquis du motif pour lequel il veut épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis s'il a contraint ladite Vial à consentir audit mariage? A répondu. — Enquis de la valeur de son bien? A répondu. — Enquis s'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine? A répondu. —

Lecture lui ayant été faite de ces présens interrogatoires, il a dit que ses réponses sont véritables, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(*Suivent les signatures.*)

S'est présentée ladite Catherine Vial, âgée de... fille majeure ou mineure de... ou veuve de... demeurant au lieu de... paroisse de... laquelle a promis avec serment de dire la vérité, ayant à cette fin levé la main.

Enquis si c'est de son ordre, etc. *comme ci-dessus pour l'impétrant.*

S'est aussi présenté N. (*l'on mettra les noms et surnoms*) âgé de... (*l'on mettra sa qualité ou profession*) demeurant au lieu de... paroisse de... témoin, lequel ayant juré qu'il dirait la vérité après avoir levé la main, a déclaré connaître les impétrants pour être parens (*s'il s'agit de consanguinité*) du... au... degré de consanguinité, en ce que (*par exemple*): De Louis Siborn sont issus :

1.	1.
Marie Siborn, mère de	Pierre Siborn, père de
2.	2.
Louis Romual, père de	Marguerite Siborn, mère de

3.	3.
Alain Romual, père de	Paul Vial, père de
4.	4.
Philippe Romual, impé-	Catherine Vial, impé-
trant.	trante.

et ne connaître autre empêchement entre les impétrants.

Telle est sa déposition ; laquelle lui ayant été lue, il a dit qu'elle contient en tout vérité, et y persiste, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé. (*Suivront les signatures.*)

S'est aussi présenté N. etc. *Comme ci-dessus.*

V. *Dispenses des empêchemens occultes.* Nous recommandons aux Prêtres qui recevront de nous, en vertu d'un indult du Pape, le pouvoir d'appliquer quelque dispense de mariage, de se conformer strictement aux clauses marquées dans cet indult ; et si quelqu'une leur paraît inapplicable, de nous en informer avant d'agir.

Nous indiquons ici ces clauses, pour n'avoir pas la peine de les mentionner à chaque dispense que nous donnerons.

1° In omnibus illis dispensationibus expressa fiat mentio delegationis apostolicæ. Hoc autem et quidquid aliud requiritur, per brevem formulam sequentem adimplere poterit confessarius. Post absolutionem scilicet, ante verba *Passio Domini*, dicat :

Insuper auctoritate apostolicâ dispenso tecum super impedimento quod incurristi, ut matrimonium contrahere (vel inceptum perficere) valeas ; et legitimam reddo prolem susceptam (vel suscipiendam) in nomine Patris † et Filii, etc.

2° Si agatur de validando matrimonio jam contracto, conjux impedimenti nescius de nullitate matrimonii certioretur. Sed cum hoc sæpissime fieri nequeat absque gravi incommodo, ad nos prout opus fuerit denuo recurratur.

3° Si agatur de matrimonio contrahendo, non concedatur dispensatio, nisi ubi omnia parata sunt ad nuptias et matrimonium absque gravis scandali periculo differri nequit, usque dum ab apostolica Sede obtineatur dispensatio.

4^o In dispensationibus ab impedimentis propter affinitatem ex commercio illicito provenientes, hæc insuper notanda :

1. Dispensatio nunquam applicetur nisi auditâ confessione sacramentali et post datam absolutionem, Quod si absolutio dari nequeat, ad nos denuo recurratur. Applicetur tamen, non datâ absolutione, si urgens aliqua necessitas id suadeat.

2. Non detur dispensatio nisi remotâ occasione peccandi. (Hic agitur de occasione proxima peccati unde oritur affinitas.)

3. Nunquam detur si copula unde oritur impedimentum patrata fuerit cum matre putatæ vel futuræ uxoris ante hujus natiuitatem.

4. Gravis semper injungatur pœnitentia.

Tandem si de validando matrimonio jam contracto agitur, injungatur confessio sacramentalis semel in mense per tempus, ad arbitrium dispensantis.

§. 4. *Permissions et Réserves. Prêtres étrangers.*

Nous renouvelons, pour le Carême prochain, les permissions accordées les années précédentes.

En vertu d'un indult du saint Siège nous donnons à tous les Confesseurs la faculté d'appliquer l'Indulgence plénière *in articulo mortis*, en se servant de la formule que l'on trouve dans le Rituel et dans notre Bréviaire.

Tout Prêtre peut bénir les petites croix, les images et les chapelets, (mais non y attacher des indulgences sans un Bref du Pape).

Nous autorisons les Recteurs et les Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux, jusqu'au 15 Janvier 1847, à bénir les ornemens sacerdotaux et les linges d'autels.

Les anciens cas réservés de Quimper sont encore réservés aujourd'hui par rapport à la Cornouaille; et ceux de S.-Pol-de-Léon le sont pour le pays de Léon, et pour les paroisses de Tréguier annexées à notre Diocèse. Nous accordons aux Recteurs, et aux Aumôniers des

Communautés religieuses et des Hôpitaux jusqu'au 15 Janvier 1847, la faculté d'absoudre des cas réservés sans censure, et de plus à MM. les Recteurs, la faculté de communiquer à leurs Vicaires le même pouvoir *pro auditis*.

L'on continuera à s'adresser à nous pour les cas réservés avec censure, (et tels sont tous les cas réservés au Pape, lors même qu'ils sont occultes) pour les suspenses et les irrégularités.

MM. les Vicaires en demandant à leurs Recteurs le pouvoir d'absoudre d'un cas réservé, ne sont jamais obligés de le spécifier. Mais la crainte de manquer au secret de la confession n'ayant pas lieu quand on s'adresse à Nous ou à nos grands Vicaires, nous désirons que l'on spécifie les cas pour lesquels on nous demandera des pouvoirs.

II. Nous défendons *absolument* à MM. les Curés et Desservans, de laisser jamais dire la Messe dans leurs Eglises à un Prêtre étranger qui ne serait pas connu d'eux, ou qui ne leur présenterait pas une permission signée de nous, quelques permissions qui aient pu lui être accordées dans d'autres Diocèses.

III. Nous leur recommandons d'adresser au Secrétaire de l'Evêché les honoraires des Messes qu'ils ne pourraient acquitter, et de ne point en donner à des Prêtres étrangers au Diocèse.

§ 5. *Fabrique.*

I. Nous recommandons de la manière la plus expresse à MM. les Curés et Desservans, et Membres des Fabriques, de ne négliger aucune précaution pour tenir toujours en lieu sûr les vases sacrés, l'argent de l'Eglise et tout ce qui pourrait tenter la cupidité.

Nous leur recommandons aussi bien expressément : 1^o de ne faire aucun changement ni aucune réparation de quelque importance dans les Eglises ou dans les Chapelles, avant de nous avoir consulté; avant de nous avoir communiqué les projets qu'ils auraient concus, avec les détails et toutes les circonstances propres à

nous les faire bien connaître ; 2^o de ne vendre ni détruire, pour cause de vétusté et d'inutilité, aucun objet appartenant aux mêmes Eglises ou Chapelles, avant d'avoir obtenu notre autorisation.

II. Nous appelons très-particulièrement leur attention sur la reddition des *Comptes* et la formation des *Budgets*. Pour maintenir l'uniformité dans cette partie de l'administration, les *Comptes* et *Budgets* des Fabriques continueront à coïncider avec l'année ordinaire. Ainsi les *Comptes* que les Trésoriers rendront le Dimanche de *Quasimodo* 1846, devront représenter les recettes et les dépenses effectuées depuis le premier Janvier 1845, jusqu'au 31 Décembre même année ; le *Budget* qui sera voté le même Dimanche de *Quasimodo*, présentera l'état présumé des recettes et des dépenses, depuis le 1^{er} Janvier 1847 jusqu'au 31 Décembre même année : en sorte qu'il y ait toujours une année entière entre l'exercice dont on rend le compte, et celui dont on dresse le *Budget*.

Les Administrateurs des biens des Eglises comprendront l'importance des explications que nous venons de donner, s'ils considèrent que l'omission d'une simple formalité frappe de nullité les actes les plus importants de l'administration des paroisses, et peut même compromettre les intérêts des Trésoriers.

Nous recommandons à MM. les Curés et Desservans de ne jamais manquer de nous adresser, au commencement du mois de Mai, deux copies de leur *Budget* : l'une devant leur retourner revêtue de notre approbation, et l'autre être déposée au secrétariat de l'Evêché.

Nous nommons MM. les Curés pour examiner les comptes des Fabriques, chacun dans son canton, avec la faculté de déléguer ceux de leurs confrères qu'ils jugeront à propos de choisir, dans le cas où ils ne pourraient, pour des raisons légitimes, se rendre dans les différentes paroisses.

Ils devront surtout bien examiner si les Bureaux de ces Fabriques sont organisés conformément au décret, et si toutes les dispositions en sont fidèlement exécutées.

Nous leur donnons nos pouvoirs pour établir tout ce qu'il prescrit.

Les procès-verbaux de leur visite devront nous être adressés avec la plus grande exactitude.

MM. les Marguilliers, et notamment le Trésorier, ne doivent pas non plus perdre de vue qu'ils sont comptables, et responsables envers la Fabrique des pertes que par leur négligence ils peuvent lui occasionner. Nous leur recommandons en conséquence, non-seulement de prendre garde que les Arrérages de Rentes ne restent arriérés au-delà de cinq ans, mais encore de renouveler tous les dix ans, les Inscriptions hypothécaires, et d'exiger un titre nouveau devant notaire tous les trente ans, et toujours avant l'expiration de ces diverses périodes.

III. Il est encore utile que l'on connaisse bien toutes les pièces que l'on doit nous adresser pour legs et donations en faveur des Fabriques, des Etablissements ecclésiastiques et des Communautés religieuses.

Pour legs. 1^o Copie du testament par devant notaire ; 2^o acte de décès du testateur ; 3^o procès-verbal d'évaluation de l'objet légué ; 4^o délibération de la Fabrique portant acceptation provisoire ; 5^o état de l'actif et du passif, ou copie du Budget pour les Fabriques ; 6^o pièce constatant que les héritiers ont été appelés à prendre connaissance du testament et qu'ils n'y mettent point d'opposition.

Pour donations. 1^o Copie de l'acte de donation par devant notaire ; 2^o évaluation de l'objet donné ; 3^o certificat de vie du donateur ; 4^o délibération de la Fabrique, ou acceptation provisoire ; 5^o état de l'actif et du passif, ou copie du Budget de la Fabrique ; 6^o Pièce prouvant que la donation n'a été l'effet d'aucune suggestion.

Pour acquisitions et échanges. 1^o Estimation de l'immeuble ou des immeubles, faite contradictoirement par deux experts nommés l'un par l'Administration de l'établissement intéressé, l'autre par le particulier qui se propose de devenir vendeur ou échangiste ; 2^o Plan figuré et détaillé des lieux ; 3^o consentement du vendeur

ou échangiste ; 4^o délibération du Conseil de l'établissement.

Pour aliénations. Mêmes pièces que ci-dessus, à l'exception de la soumission de l'acquéreur et de l'expertise contradictoire, les ventes ne pouvant avoir lieu qu'aux enchères publiques.

§ 6. *Grand et petit Séminaire. — Secours aux Prêtres âgés et infirmes.*

I. Nous recommandons particulièrement à MM. les Curés et Desservans, dans l'envoi de fonds quelconques au Séminaire ou au secrétariat de l'Evêché, de spécifier les articles dont ces fonds résultent, et leur particulière destination.

Nous leur rappelons l'ordonnance sur les offrandes perçues dans les Chapelles de dévotion, dont le tiers est affecté au profit de notre Séminaire.

Nous leur rappelons également les dispositions de l'ordonnance insérée à la suite de l'instruction pastorale sur les secours que chaque Prêtre doit donner au même établissement.

En maintenant les Quêtes dans les villes, nous laissons au zèle et à la prudence de MM. les Curés et Desservans, dans les campagnes, le choix des moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour procurer à notre Séminaire les secours qui lui sont nécessaires.

Le sixième du revenu des bans et chaises des Eglises attribué aux Prêtres âgés et infirmes, et la souscription de chaque Prêtre pour le même objet, doivent être régulièrement adressés à M. l'Abbé KÉRAUDY, Vicaire général, Trésorier de l'œuvre. Cependant, quand il y a des envois de fonds à faire au secrétariat de l'Evêché ou au Séminaire, on peut y joindre les sommes destinées à la Maison de Saint-Pol, pour éviter la multiplicité des écritures.

§ 7. *Correspondance.*

Nous avons la franchise pour notre correspondance

avec MM. les Curés et Desservans. Ils doivent nous adresser, pour cet effet, leurs paquets sous bandes, et avoir soin d'écrire dans un des angles leur titre de *Curé* ou de *Desservant de telle paroisse*, et de signer ensuite.

Les paquets seraient taxés si l'on y insérait des lettres cachetées, ou même pliées en forme de lettres, ou si les bandes étaient trop larges, ou enfin, s'ils n'étaient adressés à Nous *personnellement*.

Cependant les Curés peuvent aussi faire parvenir nos *imprimés* francs de port aux Desservans de leurs cantons, en vertu de la décision suivante, émanée du Ministère des Finances le 17 Décembre 1844.

« Les Archevêques et Evêques sont autorisés à emprunter l'entremise des Curés de canton pour la distribution aux Desservans et Succursalistes des Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires imprimés. Ces Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires dûment contre-signés par le Curé de canton, seront admis à circuler en franchise, sous bandes, dans le canton du contre-signataire, et ce à l'exclusion de toute lettre ou autre pièce manuscrite. »

§ 8. *Avis concernant le Bréviaire diocésain.*

Dans l'acte par lequel M. MALIBERT s'était engagé à envoyer nos Bréviaires francs de port à Quimper, à Morlaix et dans tous le pays de Léon, il n'avait pas été fait mention des frais de caisses et d'emballage. Pour arrêter les suites désagréables de cette omission, nous sommes convenu avec M. MALIBERT qu'il aurait 25 c. de plus qu'auparavant pour tout exemplaire relié qui sortirait de son atelier, et qu'il n'exigerait rien au-delà des Ecclésiastiques même les plus éloignés. Ainsi désormais les 4 vol. reliés, par exemple, en veau gaufré, se paieront partout 27 fr. 25 c. au lieu de 27 fr.

Le paiement des Bréviaires se fait au Séminaire qui tient un compte ouvert avec M. MALIBERT.

§ 9. Examen de MM. les Vicaires.

MM. les Vicaires se prépareront à répondre, cette année, sur les Traités de la Trinité, de l'Incarnation, et du Mariage.

§ 10. Oeuvre de la Propagation de la Foi.

Au nombre des œuvres excellentes établies dans ce Diocèse, par le zèle de notre vénérable prédécesseur, adoptées et soutenues par la pitié de nos religieuses populations, nous avons trouvé avec bonheur l'Association pour la Propagation de la Foi.

Déjà connue dans plusieurs Paroisses, notre désir est de la voir chaque jour plus goûtée, plus répandue, plus féconde.

C'est dans cette vue que nous avons encouragé la traduction et l'impression, en langue bretonne, des précieuses Annales qui apprennent à ses pieux souscripteurs les travaux des Missionnaires, les succès de la prédication évangélique dans les contrées infidèles, les progrès de notre Religion sainte dans toutes les parties de l'univers : consolant la Foi et ranimant la générosité par ces magnifiques résultats d'une légère aumône.

Recommandez donc, chers et vénérés Collaborateurs, propagez avec zèle cette œuvre inspirée, d'en haut, évidemment bénie du Ciel. Pour lui gagner des admirateurs et des soutiens, répandez ses Annales françaises et bretonnes.

Dans les commencements, peut-être, les intelligences que l'étude n'a pas exercées, se trouveront plus d'une fois en défaut ; elles auront peine à suivre la course de nos intrépides Missionnaires, à se reconnaître au milieu de ces mers, de ces îles, de ces royaumes, dont elles ignoraient la position, la distance, le nom même, mais il se fera dans leur intelligence, comme un travail secret pour se rendre compte de l'objet de leurs religieuses préoccupations.

Nous avons la confiance que les habitants de nos campagnes voudront s'associer à l'œuvre si méritoire de la Propagation de la Foi, quand elle leur sera bien connue. Si le nombre des associés répond à notre attente, il nous sera possible d'établir une distribution régulière des Annales en langue bretonne, selon le mode adopté pour les Annales françaises.

Nous comptons sur le concours empressé de nos bien-aimés Coopérateurs.

On sait que pour en faire partie et pour avoir droit aux indulgences que les Souverains Pontifes lui ont accordées, il suffit, 1° de réciter tous les jours, pour le succès des Missions étrangères, un Pater et un Ave, avec cette invocation : S. François Xavier, priez pour nous ; (et on peut appliquer à cette intention le Pater et l'Ave de la prière du matin ou du soir ;) 2° de donner, pour les besoins de ces Missions, un sou chaque semaine, ou 2 fr. 60 c. à la fin de l'année.

§ 11. Adoration perpétuelle.

Nous autorisons MM. les Curés, Desservans et Aumôniers à donner la bénédiction du St-Sacrement, tous les soirs, pendant la retraite qu'ils jugeront à propos de procurer à leurs Paroisses ou Communautés, pour les préparer à l'Adoration. La bénédiction se donnera le jour de l'ouverture avec l'Ostensoir et les jours suivans jusqu'à l'Adoration, avec le saint-Ciboire.

Cette année, le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu aux époques fixées par le tableau de la première section, dans les Paroisses du Huelgoat, Baye, Trébabu, Gouézec, Tréglonnou, Treffiat, Plouneventer, Saint-Evarzec, Brélès, Nizon, Loc-Eguiner-Plou-dir, Plouneour-Pont-Labbé, Plouider. Les Pasteurs de ces Paroisses placeront leurs jours d'Adoration à une autre époque de l'année, à leur choix.

Depuis le 24 Mars inclusivement, jusqu'au 30 Avril inclusivement, l'Adoration aura lieu conformément au

tableau suivant, dans les communautés qui y sont désignées.

MARS.	Mardi. . .	24	} Maison de Retraite ecclésiastique de Saint-Pol-de-Léon.
	Mercredi. .	25	
	Jeudi. . .	26	
	Vendredi. .	27	
	Samedi. . .	28	
	Diman ^{che} . .	29	} Carmélites de Morlaix.
	Lundi. . .	30	
	Mardi. . .	31	
AVRIL	Mercredi. .	1	} Hôpital de Quimperlé.
	Jeudi. . .	2	
	Vendredi. .	3	
	Samedi. . .	4	
	Diman ^{che} . .	5	
	Lundi. . .	6	} Hôpital de Saint-Pol-de-Léon.
	Mardi. . .	7	
	Mercredi. .	8	
	Jeudi. . .	9	} Nulle exposition.
	Vendredi. .	10	
	Samedi. . .	11	
	Diman ^{che} . .	12	
	Lundi. . .	13	
	Mardi. . .	14	} Sacré Cœur de Quimper.
	Mercredi. .	15	
	Jeudi. . .	16	
	Vendredi. .	17	
	Samedi. . .	18	
	Diman ^{che} . .	19	} Hôpital de Morlaix.
	Lundi. . .	20	
	Mardi. . .	21	
	Mercredi. .	22	} Refuge de Brest.
	Jeudi. . .	23	
	Vendredi. .	24	
	Samedi. . .	25	} Hôpital de Quimper.
	Diman ^{che} . .	26	
	Lundi. . .	27	
	Mardi. . .	28	} Refuge de Morlaix.
	Mercredi. .	29	
	Jeudi. . .	30	

§ 12. Société générale des Naufrages.

Une Société s'est formée sous la dénomination de *Société générale des Naufrages*, laquelle se propose de venir en aide aux navires en perdition, et de sauver au moins la vie des naufragés. Nos côtes si redoutables ont particulièrement attiré son attention; elle veut, dans la proportion de ses ressources, établir sur les points les plus dangereux des secours et des moyens de sauvetage. Mais pour les rendre efficaces, elle aura presque toujours besoin du concours des populations riveraines. Nous exhortons nos bien aimés Collaborateurs à user de leur influence sur ces populations, pour assurer le succès d'une œuvre si éminemment charitable.

A Quimper, le 14 Octobre 1845.

J^e-M., EVÊQUE DE QUIMPER.

CAS RÉSERVÉS DE LÉON.

Notandum 1^o Si Confessarius approbatus, sed non pro reservatis, ex inadvertentia, imò scienter et ex malitia à Casibus quibuslibet Episcopo reservatis absolvit; à D. Ep. tunc concedi ut ab his validè, modò bona fides sit ex parte pœnitentis, absolvat: quâ concessione tamen, non derogatur art. 5^o de suspensionibus, infrà posito.

Not. 2^o Ut peccatum sit reservatum requiri 1. ut sit mortale; 2. externum; 3. consummatum in suo genere, nisi contrarium exprimatur; 4. commissum post completos pubertatis annos; 5. certum et certò reservatum, ita ut nullum sit rationale dubium sive *facti*, sive *juris*.

Not. 3^o Non esse intentionis D. D. Episcopi comprehendere, (ubi de reservatione agitur) reos qui capite damnati sunt; nautas longinquam navigationem brevi susceptruros; ægros qui ad sacram Viatici susceptionem disponendi sunt; pueros qui Confirmationem, aut primâ vice Communionem, debent accipere; illos qui brevî matrimonio conjungendi sunt; mulieres prægnautes par-

tui proximas; pœnitentes Confessionem generalem, primâ vice à prima Communionem facientes; pœnitentes Secessuum spiritualium, Missionis aut Jubilæi exercitiis assistentes; et eos omnes, sive laicos sive Clericos, quibus bene dispositis, absolutionis beneficium absque scandalo aut famæ periculo denegari non potest.

CASUS Papæ reservati, qui episcopales quidem fiunt cum sunt occulti, aut pœnitens sanctam Sedem adire nequit.

1. Clericum in sacris Ordinibus constitutum, veste clericali indutum, non aggressorem, occidere, mutilare, atrociter percutere, vel, ut hæc crimina committantur, imperium, consilium aut auxilium dare. 2. Confidentialia et simonia realis et publica circa Ordinem sacrum et Beneficium. 3. Falsificatio Litterarum apostolicarum, vel earum usus cum cognitione falsificationis. 4. Exustio domûs, etiam profanæ, vel directio loci sacri cum effractione; post sententiam juridicam reum denuntiantem ut excommunicatum.

CASUS D. Episcopo reservati quibus annexa est excommunicatio ipso facto incurrenda, eaque reservata.

1^o Exustio domûs, etc. ut suprâ, ante sententiam. 2^o Gravis percussio Clerici in Sacris constituti, et veste clericali induti, non aggressoris. 3^o Duellum oblatum vel acceptatum, etiam pugnâ non secutâ. 4^o Violatio clausuræ regularis.

CASUS D. D. Episcopo simpliciter reservati.

1. Hæresis. 2^o Sortilegium, seu rerum quæ naturæ vi sciri nequeunt indagatio per sortem; profiteri et exercere maleficia, incantationes, cæterasque artes magicas; ariolos consulere. 3^o Falsum testimonium coram iudice, vel coram Superiore ecclesiastico parochias visitante. 4^o Homicidium voluntarium, etiam occultum; procurare abortum, sive fœtus animatus sit, sive non; ad id dare

consilia, aut remedia scienter subministrare, etiamsi abortus non sequatur; oppressio parvulorum per incuriam. 5^o Patris aut matris, avi aut aviæ percussio ex malitia. 6^o . . . 7^o Blasphemia, id est impia et contumeliosa verba in Deum, beatam Virginem et Sanctos in publico loco, vel coram tribus aut quatuor testibus, cum perfecta deliberatione prolata. 8^o Ad pernottationes publicas personarum diversi sexûs ex pagis quartâ leucæ parte dissitis, deliberatè convenire, et ad illa domum commodare. 9^o In tabernis vel in aliis domibus ubi vinum venale prostat, intra parochiæ limites, portare aut potandum dare per Officium divinum. 10^o Dominicis et Festis de præcepto choreas publicas agere in vicis, plateis et extra domos, tempore Officii parochialis; quâlibet autem die, extra proprium vicum, post solis occasum. 11^o Parochi vel ejus Vicarii testimonium contra veritatem et conscientiam, de vita et bonis moribus Ordinandorum. 12^o . . . (*Consultò omittitur.*)

CASUS in quibus incurritur ipso facto suspensio reservata.

Lata est 1^o Per octo dies, in eos omnes qui in Sacris constituti, intra parochiæ suæ limites, aut alibi intra leucam ab ecclesia parochiali vel à proprio domicilio, bibunt aut edunt in tabernis, aut etiam in locis pro solis Clericis à tabernario paratis.

Incurritur ab iisdem qui liquores quoslibet inebriantes, à se vel ab aliis fraudulenter emptos, bibunt in locis in quibus furtim venduntur, quantumcumque ista loca distent ab ipsorum parochia et domicilio.

2^o Per tres menses, in eos qui publica adeunt comediarum vel chorearum spectacula, aut ibidem de industria commorantur. (*Intelliguntur ea quæ fiunt in loco obvio, vel in domo patente cuilibet etiam non nominatim invitato.*)

3^o Per tres menses, in eos qui convivio baptismatis, sponsalium vel nuptiarum epulantur.

D. Episc. omnes enixe hortatur, ut ab aliis etiam convivio quæ eâ occasione fiunt abstineant; nec non ab epulis occa-

sione cujuslibet ordinis recens suscepti, quibus olim Presbyteri antequam 1^{am}, 2^m et 3^m Missam suam celebrassent, sub pœna suspensionis interesse vetabantur.

4^o Per tres menses, in eos qui in domo sua manentem famulam quæ annum quadragesimum non attingit, retinent ante petitam et obtentam licentiam, nisi id forte contingat ob grave ac solidum motivum: sed tunc quamprimum licentia postulanda est; quâ recusatâ, sub eadem pœna, statim debent illam famulam dimittere.

Incurritur et ab eis qui quamlibet aliam feminam, etiam consanguineam, quæ ad eos animo manendi venit, in domo sua retinent ultra mensem, ante petitam licentiam, aut ultra octo dies post recusatam, si pariter annum quadragesimum non attigerit. His tamen exceptis quæ à Canonibus permittuntur, matre scilicet, sorore, patris aut matris sorore, et fratris aut sororis filiâ.

5^o Per tres menses, in eos qui scienter absque facultate expressè obtenta, aut confessione Monialium audire; aut, extra circumstantias suprâ exceptas, pœnitentes à Casibus vel censuris reservatis absolvere præsumpserint.

6^o Per octo dies, in illos qui privatis in sacellis aut domesticis oratoriis Missam celebrarent, vel non prius cognitâ facultate de hoc à D. Episc. concessâ; vel diebus Paschæ, Pentecostes, omnium SS. et Natalis Domini, absque licentiâ speciali; vel dum cantari sciunt Missam parochialem.

7^o In Sacerdotem qui feminam (cujus mentio fit n^o 12^o alibi descripto) scienter absolveret, imò et in confessione audiret.

8^o Per tres menses, in eos qui Dominicis tribus continuis, extra Decembrem et Januarium, catechisandis pueris per horæ circiter quadrantem ad Missam matutinam (nisi D. Episc. de loco vel tempore expressè dispensaverit) operam dare omiserint.

Confessarius ab his censuris absolvens, videat ne pœnitens, ex violata censura, factus sit irregularis.

SUPPLEMENTUM

Pro Presbyteris qui in persolvendis Horis anteriorem Diœcesis-usum retinendi à Reverendiss. D. D. Episcopo facultatem obtinuerunt.

V. observationes positas in Ordine an. 1845, p. 71, ultimam præcipuè, n^o 6.

Hæc nota (dup.) indicat festa romana semid. quæ in Proprio Coris. sunt dupl. Hæc nota [dup.] indicat festa quæ D. de s. Luc reliquerat semid. postea verò Romæ facta sunt dupl. et quidem pro omnibus locis, ut videtur in Ordine perpetuo rom. Parisiis edito anno 1834, et in Brev. edito Lugd. an. 1842. (Redact.)

Januarius.

- 1 F. 5. Circumcis. versus *Qui natus*, usq. ad epiph. præf. et *Communic.* de nat. In V. com. seq. or. ppr.
- 2 F. 6. oct. s. Steph. *ut in Brev. M.* ut in die, præter or. com. s. Joan. et s. Inn. *Cred.* sola præf. nat.
- 3 Sab. oct. s. Joan. M. ut in die; com. s. Inn. præf. ap.
- 4 Dom. vacat. oct. s. Innoc. dr. *Te Deum*; et in M. *Gl. in exc. Allel. Cred.* præf. nat.
- 5 F. 2. de vigil. *ut in Br.* præf. nat. V. de seq. vers. *Qui apparuisti*, per oct.
- 7 F. 4. de 2 die inf. oct. ad *Bened.* et *Magn.* ant. ppr. M. ut heri; 2 or. *Deus qui sal.* 3 *Eccl.* Sic per oct.
- 10 Sab. de 5 die. V. à cap. com. oct. et s. Hygini.
- 11 Dom. lecs. 1 N. de *Epist. ad Cor.* et sic deinceps; com. oct. et s. Hyg. Prima ut in fest.
- 12 F. 2. de 6 die. V. de seq. or. ppr.
- 13 F. 3. octava. In V. com. seq. (*O Doct.*) et s. Felicis.
- 14 F. 4. s. Hilarii. (dup. *Cred. ex P.*) V. à cap. de s. Paulo; com. pr. et s. Mauri.
- 16 F. 6. s. Marcelli. (Suffr. resum.) ors. ut 7 *huj.* et sic in sem. usq. ad 2 febr.
- 17 Sab. s. Antonii. V. de seq. com. pr. et dom. v. *Qui natus*, hodie et cras dr.
- 18 Dom. 2. ss. Nom. Jesu, *ut in Brev.* com. s. Priscæ in L. et M. In V. com. dom. seq. et s. Marii.

- 19 F. 2. s. Canuti. lecs. 1 N. è dom. pr. 3 or. *Deus qui sal. V. de s. Fab. Dieb. seq. de ss. occ.*
 24 Sab. s. Timothei. V. de seq. cum com. dom. et pr.
 25 DOM. 3. Convers. s. Pauli. 9 lec. dom. præf. ap. *Cred.*
 In V. com. s. Petr. dom. et s. Polycarpi.
 26 F. 2. s. Polycarp. lecs. 1 N. è dom. pr. ors. ut 7 *huj.*
 27 F. 3. s. Joan. *Cred.* In V. com. seq. et s. Agnetis.
 28 F. 4. s. Juliani, *ut in P. 54.* 3 or. *Deus qui sal. V. de s. Francisco; com. pr.*
 31 Sab. s. Petri. In V. com. dom. *Cras si lib. de ss. Tr.*

Februarius.

- 1 DOM. 4. ors. ut 7 *jan.* V. sine com. ad Compl. v. *Qui natus, et cras; et sic in omni Off. de B. V.*
 2 F. 2. Purif. B. V. In V. com. seq. et s. Blasii.
 3 F. 3. s. Genovefæ, *ut in P. 73.* V. à cap., com. pr.
 4 F. 4. s. Andræ. lecs. 1 N. è fer. 5 seq.
 5 F. 5. s. Agathæ. V. de seq. *ut in P. 76.*
 6 F. 6. Despons. B. V. In V. com. s. Joseph et seq.
 7 Sab. s. Romual. lecs. 1 N. è dom. 5 post epi. 9 lec. ejusdem. In V. com. seq. *et Bened. cum. dup. Alt.*
 8 SEPTUAG. ad Prim. ps. *Dnus. regnavit,* in dom. usq. ad pasc. V. de seq. com. s. Paul. dom. et s. Apoll.
 9 F. 2. Cathedræ s. Petri, 18 *jan.* 9 lec. s. Apoll. In V. com. s. Pauli et s. Scholasticæ.
 11 F. 4. s. Joan. 8 *jan.* dup. In V. com. seq. 1 *huj.*
 12 F. 5. s. Ignatii. 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. hodie et cras. V. à cap. de s. Gildasio, abb. 6 *huj.* com. pr.
 13 F. 6. s. Gildas. sem. lecs. 2 noct. ppr. vel de coi. non pont. 2 loc. In V. com. seq. et s. Valentini.
 14 de B. M. in sab. (vel Off. concept.) 9 lec. s. M. 3 or. de Spir. s. V. de sab. à cap. de seq. com. s. Faust.
 15 SEXAGES. com. ss. mart. 3 or. *A cunc.*
 16 de F. 2. M. dom. pr. sine tractu et *Cred.* 2 or. *Fidelium,* 3 *A cunc.* V. dup. de s. Guevroco, abb.
 17 F. 3. s. Guevr. ut 13 *huj.* V. de seq. com. pr. et s. Sim.
 18 F. 4. ss. Sanguinis, *ut in P. 56;* 9 lec. s. Simeon.
 19 de F. 5, (vel de ss. S.) M. dom. pr. ors. ut 12 *huj.*
 20 de F. 6, (vel de ss. Cord.) M. ut heri. V. à cap. de seq.
 21 de B. M. ut 14 *huj.* sine com. V. à cap. de seq.

- 22 QUINQUAG. V. de seq. com. s. Pauli et dom.
 23 F. 2. Cathed. s. Petr. 9 lec. vig. (pro ejus com. in. L. ant. de fer.) V. de s. Matth. com. pr.
 25 F. 4. Cinerum, *ut in Br.* — F. 5 et 6 de eis fer.
Præf. qui corporali, usq. ad dom. pass. nisi aliter notetur. In omni festis, 9 lec. fer. et com. in L. M. et V. et ev. in fine M. In fest. semid. 3 or. A cunct.
 27 de F. 6. V. sem. de s. Ruelino, *in P. 81;* com. fer.
 28 Sab. s. Ruelini. 9 lec. fer. V. à cap., com. pr.

Martius.

- 1 DOM. 1 Quadr. V. dup. de seq. com. dom.
 2 F. 2. s. Jovini ep. lecs. ppr. vel de coi. 1 loc. 9 lec. fer. M. *Statuit.* V. à cap., com. pr. et fer.
 3 F. 3. s. Gueng. in P. 93. In V. com. seq. s. Lucii et fer.
 4 F. 4. s. Casimiri, *ut in Br.* V. de seq. com. pr. et f.
 5 F. 5. s. Albini, *in P. 91.* V. de seq. com. pr. et fer.
 6 F. 6. ss. Plagarum, *ut in P. 82.* In V. com. seq. etc.
 7 Sab. s. Thomæ, *ut in Brev.* In V. com. dom.
 8 DOM. 2. V. dup. de s. Francisca, com. dom.
 10 F. 3. ss. 40 M. 3 or. *A cunc.* V. de seq. 8 *huj.* com. pr..
 11 F. 4. s. Joan. V. de seq. *in P. 97,* com. pr. et fer.
 12 F. 5. s. Pauli. M. *Statuit;* epist. *Mementote, Cred.* In V. com. s. Greg. *de quo cras Off.* et fer.
 14 Sab. de eo. Vesp. à cap. de dom. 3.
 16 de F. 2. V. de s. Patricio, com. fer.
 17 F. 3. s. Patric. 3 or. *A cunc.* V. de seq. com. pr. et f.
 18 F. 4. s. Gabriel. *in P. V.* de s. Joseph, com. pr. et f.
 20 de F. 6. V. dup. de seq. com. fer.
 21 Sab. s. Benedicti. In V. com. dom.
 22 DOM. 4. — Fer. 2 et 3, de eis fer.
 24 F. 3. V. de Annunt. *ut in Brev.* Dieb. seq. de fer.
 28 Sab. V. à cap. de seq. (Suffr. cessant.)
 29 DOM. pass. præf. de cruce. F. 2 et 3, de eis.

Aprilis.

- 1 F. 4. de ea. V. dup. de seq. com. fer.
 2 F. 5. s. Francisci. V. de seq. com. pr. et fer.
 3 F. 6. Compass. B. V. In V. com. seq. *O Doct.* et f.

- 4 Sab. s. Isidor. ep. et doct. *Cred.* In V. com. dom. palm. (*Hinc usq. ad 19, nulla com. ss.*)
- 19 Dom. in alb. ad Prim. symb. sine ps. *Confitemini.* In V. com. s. Mariæ ægypt. è coi. mulier.
Obs. rubrica posita post commune. mart. T. P. Vers. Qui surrex. et præf. pasc. usq. ad asc.
- 20 F. 2. s. Mariæ. dup. lec. 2 N. ppr. vel de coi.; M. *Cognovi*, cum dupl. *Att.* ad introit. un. ad offert. et com. V. à cap. de s. Anselmo, com. pr.
- 22 F. 4. s. Soter. ad L. et V. com. crucis: in M. 2 or. *Conced.* 3 *Eccl.* *Sic in sem. usq. ad asc.*
- 23 F. 5. s. Georgii. V. de seq. com. pr.
- 24 F. 6. s. Fidel. in P. 113. V. de seq. com. pr.
- 25 Sab. s. Marci. dr. *litan.* ss. In V. com. seq.
- 26 de Dom. 2. (vel de ss. Tr.) V. de seq. com. dom.
- 27 F. 2. s. Vincentii, 5 *huj.* V. à cap. de seq. 11 *huj.* O *Doct.* com. pr. et s. Vital.
- 28 F. 3. s. Leon. 9 lec. s. mart. *Cred.* V. à cap. de s. Petro, com. pr. *Dieb. seq. de ss. occ.*

Marius.

- 2 Sab. s. Athan. V. de seq. com. pr. et dom.
- 3 Dom. 3. Inv. s. Crucis. 9 lec. dom. com. s. Alex. *Cred.* præf. ppr. In V. com. seq. et dom.
- 4 F. 2. s. Monicæ. lecs. 1 N. è dom. pr. V. à cap. de s. Pio, com. pr. — *F. seq. de ss. occ. ritu dup.*
- 9 Sab. s. Gregorii. V. de seq. com. pr. dom. et s. Gord.
- 10 Dom. 4. s. Joseph. in P. 116. 9 lec. dom. com. ss. mart. *Cred.* In V. com. dom. et seq.
- 11 F. 2. s. Tudini, in P. 131. lec. 1 N. è dom. pr. ors. ut 22 *apr.* V. à cap. com. pr. et cruc.
- 12 F. 3. s. Nerei. V. de seq. in P. com. pr.
- 13 F. 4. s. Brioci. V. de seq. sola com. pr.
- 14 F. 5. Translat. s. Coorent. in P. 126. 9 lec. s. Bonif. *Cred.* In V. com. seq. in P. 134.
- 15 F. 6. s. Primaël. V. à cap. com. pr. et crucis.
- 16 Sab. s. Ubald. V. de seq. in P. 135. com. dom. et pr.
- 17 Dom. 5. s. Joan. nep. 9 lec. dom. *Cred.* V. à cap. com. pr. et dom. — *Triduo seq. litan. ss.*

- 18 F. 2. s. Venantii. dup. lec. 1 *A Mileto*, 9 lec. de fer. V. à cap. com. pr. et s. Pudent.
- 19 F. 3. s. Petri, ut in *Brev.* 3 or. rog.
- 20 F. 4. s. Bernard. lec. 1 *Beatus*, 9 de vig. 3. or. rog. V. sine com. v. *Qui scand.* usque ad pent.
- 21 ASCENS. præf. ppr. usq. ad vig. pent. *Cred.* et *Commun.* ppr. per oct. In V. com. seq. in P.
- 22 F. 6. s. Yvo. com. oct. V. à cap. com. pr. et oct.
- 23 Sab. s. Patern. 16 *apr.* in P. com. oct. V. à cap. de seq. *ex P.* com. pr. dom. et oct.
- 24 Dom. s. J.-Fr. regis. 9 lec. dom. com. oct. *Cred.* In V. com. dom. seq. oct. et s. Urb.
- 25 F. 2. s. M. Magd. de paz. 9 lec. s. Urb. com. oct. et s. mart. in L. et M. *Cred.* V. de seq. com. pr. oct. et s. Eleuther.
- 26 F. 3. s. Philippi, ut in *Br.* com. oct. *Cred.* In V. com. oct. et s. Joannis.
- 27 F. 4. de oct. 9 lec. s. mart. 3 or. *Conced.*
- 28 F. 5. octava. In V. com. seq. in P. 110.
- 29 F. 6. s. Gonerii. sem. com. fer. (ant. et or. dom. pr.) 3 or. *Conc.* præf. asc. In V. com. fer. et s. Felicis. *Hod. et cras omitt. preces. ad Prim. et Compl.*
- 30 Sab. vig. Pent. Off. è dom. pr. com. s. mart. in L. tantum. — Cras, et per oct. ut in *Br.* nulla com. ss.

Junius.

- 7 Dom. ss. Trin. In V. com. seq. 1 *huj.* in P. et dom.
- 8 F. 2. s. Ronani. V. à cap. com. pr. et s. Primi.
- 9 F. 3. s. Norbert. 6 *huj.* 9 lec. ss. M. In V. com. seq.
- 10 F. 4. s. Margar. Suffr. resum. 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. (*Sic jam in sem. usq. ad adv.*) V. sine com.
- 11 CORPUS CHRISTI. v. *Qui natus*, *Cred.* et præf. nat. per oct. In V. sola com. seq.
- 12 F. 6. s. Joan. à fac. ut in *Brev.* et cras de S. Antonio, cum com. oct. et *Cred.* etc.
- 13 Sab. s. Antonii. V. à cap. com. pr. dom. et oct.
- 14 Dom. inf. oct. s. Basilii. 9 lec. dom. com. oct. *Cred.* In V. com. oct. et s. Viti.
- 15 F. 2. de oct. com. ss. mart. 3 or. *Conced.*
- 16 F. 3. de oct. V. dup. de seq. com. oct. et cras.

- 17 F. 4. s. Hervei conf. lec. 2 N. ppr. vel de coi. 1 loc.
M. *Os justi*. V. de seq. com. pr. et s. Marci.
18 F. 5. octava. com. ss. M. In V. com. seq. et s. Gerv.
19 F. 6. s. Julianæ. V. de seq. com. pr. et s. Silv.
20 Sab. s. Barnabæ. 11 *huj.* 9 lec. s. mart. *Cred.* præf.
ap. V. de seq. com. s. Cord. B. V. pr. et dom.
21 DOM. 3. ss. Cordis Jesu, *ut in P.* In V. com. B. V. seq.
dom. et s. Paulini.
22 F. 2. s. Ludovici, *in P.* 173. 9 lec. s. pont. In V.
com. seq. 13 *april.*
23 F. 3. s. Hermenegil. hym. *Regali et Nullis in unum*;
9 lec. vig. 3 or. *A cunct.* V. sine com.
24 F. 4. s. JOAN. — Cras de oct. 2 or. *Conced.* 3 *Eccl.*
26 F. 6. ss. Joan et P. V. à cap. com. pr. et oct.
27 Sab. s. Irenæi, *in P.* 9 lec. vig. s. Petr. com. oct. et
vig. *Cred.* In V. com. dom. et oct.
28 de DOM. 4, (vel de ss. Trin.) com. oct. in L. et M.
sine 3 or. *omitt. preces.* V. sine com.
29 F. 2. ss. PETRI ET P. com. omni. ap. in L. et M. ant.
de coi. or. sup. 30. *Reliq. ut in Br. et per oct.*

Julius.

- 3 F. 6. de oct. 2 or. *Conced.* 3. *Eccl.*
4 Sab. de oct. V. à cap. de seq. com. oct.
5 de DOM. 5, *vel*, etc. *ut in dom. pr. præf. apost. V.*
de seq. or. ppr. com. dom.
6 F. 2. octava. V. à cap. de seq. *in P.* com. pr.
7 F. 3. s. Pulcheriæ. In V. com. s. Elisabeth.
8 F. 4. s. Elis. ors. *ut 10 jun.* V. de seq. com. pr.
9 F. 5. s. Golvini ep. è 7 *huj.* dup. lecs. 2 N. ppr. vel
de coi. 2 loc. M. *Sacerdotes.* In V. com. seq.
10 F. 6. ss. 7 Fratrum. V. à cap. com. pr. et s. Pii.
11 Sab. s. Clet. 26 *apr.* 9 lec. s. M. 3. or. *A cunc.* V. de
seq. com. dom. pr. et s. Nabor.
12 DOM. 6. s. Joann. G. 9 lec. dom. com. ss. M. *Cred.*
In V. com. dom. et s. Anaclet. *Per hebdom. de ss. occ.*
17 F. 6. s. Alexii. V. de seq. com. pr. et s. Symph.
18 Sab. s. Camill. *ut in P. V.* à cap. com. pr. et dom.
19 DOM. 7. s. Vincent. 9 lec. dom. *Cred.* V. à cap. de
seq. com. dom. et s. Margarit.

- 20 F. 2. s. Hieronymi, *ut in P. V.* à cap. de seq. è 19
huj. com. pr. et s. Prax.
21 F. 3. s. Tenenani. Off. et M. *ut 9 huj.* 9 lec. s. virg.
V. à cap. de s. Magdal. com. pr.
23 F. 5. s. Apollin. In V. com. seq. et s. Christina.
24 F. 6. s. Antonini, è 10 *mai.* 9 lec. vig. com. s. virg.
V. de seq. sine com.
25 Sab. s. Jacobi, *ut in Br.* In V. com. seq. et dom.
26 DOM. 8. s. Annæ. 9 lec. dom. *Cred.* V. à cap. de seq.
com. pr. dom. et s. Pantaleonis.
27 F. 2. s. Samson. *ut in P.* In V. com. s. Nazarii.
29 F. 4. s. Marthæ, *ut in Br.* 3 or. *A cunc.* V. de seq.
com. pr. et s. Abdon.
30 F. 5. s. Guillelmi. *ut in P. V.* à cap. de s. Ignatio.

Augustus.

- 1 Sab. s. Petri, *ut in Br.* In V. com. s. Paul. dom.
(ant. *Sapientia.*) et s. Steph.
2 de DOM. 9, 1 *aug.* (vel de ss. Tr.) 9 lec. s. mart.
3 or. *A cunc.* In V. com. seq.
3 F. 2. Inv. s. Stephani. 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. *ut in*
Br. et sic diebus seq.
8 Sab. s. Cyriaci. 9 lec. vig. s. Laur. 3 or. *A cunc.*
V. à cap. com. pr. et s. Rom.
9 de DOM. 10, 2 *aug.* (vel de ss. Tr.) com. s. mart.
3 or. *A cunc.* V. sine com.
10 F. 2. s. Laurentii, *ut in Br. et diebus seq.*
11 F. 3. de oct. 3 or. *Conced.* sic et fer. 5.
14 F. 6. de oct. Miss. de vigil. V. sine com.
15 Sab. ASSUMPT. v. *Qui natus*, *Cred.* et præf. B. V. per
oct. In V. com. seq. et dom.
16 DOM. 11, 3 *aug.* s. Joachim. 9 lec. dom. com. 2 oct.
In M. 5 or. pro Anniv. consecr. rev. DD. episcopi.
In V. com. seq. (or. ppr.) dom. et Ass.
17 F. 2. octava s. Laurentii. V. à cap. de seq. com. pr.
Assump. et s. Agapiti.
18 F. 3. s. Hyacinthi, è 16 *huj.* 9 lec. s. Agap. com. oct.
et s. mart. in L. et M. *Cred.* In V. com. oct.
19 F. 4. de oct. 2 or. de Spir. sto. 3 *Eccl.* V. de seq.
(ant. et or. de coi. doct. *ex decreto Pii* 8) com. oct.

- 20 F. 5. s. Bernardi. lecs. 3 N. et M. de coi. doct. V. à cap.. com. pr. (ut *heri*) et oct.
 21 F. 6. stæ. J.-Franc. in P. 204. V. de seq. in P. 207. com. pr. et s. Timothei.
 22 Sab. Vitæ int. B. V. 9 lec. vig. s. Barth. com. vig. et ss. mart. In V. com. seq. et dom.
 23 Dom. 12, 4 aug. s. Philippi. 9 lec. dom. Cred. V. de s. Bartholomæo, sola com. pr.
 25 F. 3. s. Ludovici. In V. com. seq. et s. Zeph.
 26 F. 4. s. Leonis, è 28 jun. 9 lec. s. mart. 3 or. *A cunc.* V. de seq. in P. com. pr.
 27 F. 5. s. Joseph cal. V. à cap.. com. pr. et s. Herm.
 28 F. 6. s. August. V. de seq. com. pr. et s. Sab.
 29 Sab. s. Joan. [dup. maj.] 9 lec. s. virg. In V. com. seq. et dom. ac s. Fel.
 30 Dom. 13, 1 sept. s. Rosæ. 9 lec. dom. com. ss. mart. Cred. V. à cap.. com. pr. et dom.
 31 s. Raymundi. In V. com. seq. s. Ægid. et ss. Fr.

September.

- 1 F. 3. s. Turiavi ep. sem. è 18 jul. lecs. 2 N. ppr. vel de coi. 2 loc. 9 lec. et com. s. abb. ac. ss. mart. in L. et M. *Sacerdotes*. V. à cap..
 2 F. 4. s. Stephani. ors. ut 3 aug. V. à cap..
 3 F. 5. s. Fiacrii conf. sem. lec. 2 N. ppr. vel de coi. 1 loc. M. *Os justi*; ors. ut *heri*. V. à cap..
 4 F. 6. s. Germani, in P. 202. V. de seq. com. pr.
 5 Sab. s. Laurentii. (dup.) In V. com. dom.
 6 de Dom. 14, 2 sept. (vel de ss. Tr.)
 7 de F. 2. M. dom. pr. 2 or. Fidel. 3 *A cunc.*
 8 Nat. B. V. ut in Br. et sic dieb. seq. vers. *Qui natus*, Cred. et præf. B. V. per oct.
 9 F. 4. de 2 die. 3 or. de Spir. sto.
 12 Sab. de 5 die. V. de seq. com. dom.
 13 Dom. 15, 3 sept. s. Nom. Mariæ, ut in Br. Vesp. de s. Cruce, com. pr. et dom.
 15 F. 3. octava. V. à cap.. com. pr. et s. Euph.
 16 F. 4. s. Cornel. (dup.) lec. 1 N. è dom. pr. 9 lec. fer. com. s. virg. V. à cap.. com. pr.

- 17 F. 5. Stigmatum s. Francisci. [dup.] V. à cap. de seq. (ex dispositione P. coris.) com. præc.
 18 F. 6. s. Thomæ de Vill. dup. 9 lec. fer. V. à cap..
 19 Sab. s. Januar. 9 lec. fer. 3 or. vig. s. Matt. de qua nil in Off. V. à cap.. com. pr. et dom.
 20 Dom. 16, 4 sept. s. Eustachii. 9 lec. dom. Cred. V. de s. Matth. sola com. pr.
 22 F. 3. s. Mauriti. Invit. et hy. de coi. pss. fer. R è 2 N. in fine 2 R Gl. Patri; in fine 3 lec. Te Deum: reliq. ut in sem. V. de s. Lin. ut in Br.
 24 F. 5. B. M. de merc. In V. com. seq. in P. 223.
 25 F. 6. s. Josephi cup. In V. com. seq. et s. Cyp.
 26 de B. M. in sab. (vel de ejus nat.) com. ss. M. 3 or. de Spir. sto. V. de Sab. à cap. de seq.
 27 de Dom. 17, 5 sept. (vel de ss. Tr.) In V. com. s. Vencesl. Dieb. seq. de ss. occ.

October.

- 1 F. 5. S. Remigii. dup. V. de seq. com. pr.
 2 F. 6. ss. Ang. (d.-maj.) Cred. In V. com. seq. in P.
 3 Sab. s. Melor. M. In virtute, ev. Si quis; 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. de seq. com. dom. et pr.
 4 Dom. 18, 1 oct. Rosarii. 9 lec. dom. Cred. In V. com. seq. hodie, dom. et s. Placidi.
 5 F. 2. s. Francisci. 9 lec. ss. mart. V. à cap..
 6 F. 3. s. Bruno. lecs. 1 N. è dom. pr. In V. com. seq. et s. Marc. ac s. Sergii, (ant. è Laud.)
 7 F. 4. ss. Cosmæ et Damiani, è 27 sept. 9 lec. s. papæ; com. ejusd. et ss. mart. in L. (ant. è 1 V.) et in Miss. V. de seq. com. pr.
 8 F. 5. s. Birgittæ. V. à cap.. com. pr.
 9 F. 6. s. Dionysii. (dup.) V. à cap..
 10 Sab. s. Francisci borg. (dup.) In V. com. dom. 19, 2 oct. (Cras. si lib. de ss. Tr.)
 12 F. 2. de ea. M. dom. pr. sine Glor. et Cred. 2 or. Fidel. 3 *A cunc.* V. de seq.
 13 F. 3. s. Eduard. ors. ut 3 huj. V. de seq. com. pr.
 14 F. 4. s. Callisti. [dup.] V. à cap. de s. Theresia..
 16 F. 6. s. Cognog. in P. 232. In V. com. seq.

- 17 Sab. s. Hedwigis. In M. ors. ut 3 *huj.* V. de seq. in P. 252; sola com. dom.
- 18 Dom. 20. 3 oct. Sacerdotii. 9 lec. dom. *† Primæ Qui es sacerdos, Cred.* ac præf. ppr. per oct. In V. com. seq. et dom.
- 19 F. 2. s. Petri *alcant.* com. oct. in L. et M. *Cred.* V. à cap. de seq. in P. 235, com. pr.
- 20 F. 3. s. Joan. *canti.* [dup.] ad L. hy. *Te deprec.* com. oct. V. à cap. com. pr. oct. et s. Hilarion.
- 21 F. 4. s. Ursulæ, *ut in P.* 239, cum com. oct. V. de seq. è 18 *huj.* sola com. pr.
- 22 F. 5. s. Luc. *De oct. nil nisi* *†*. In V. com. oct.
- 23 F. 6. de 6 die infr. oct. sem. 2 or. *Concede, 3 Eccl.* V. de seq. in P. 241; com. oct.
- 24 Sab. s. Raphael. com. oct. V. de seq. in P. 279, com. pr. dom. et s. Chrysanthi.
- 25 Dom. 21, 4 oct. octava. 9 lec. dom. com. ss. mart. In V. com. seq. dom. et s. Evaristi.
- 26 F. 2. s. Alori, in P. 252. lecs. 1 N. è dom. pr. 9 lec. s. mart. V. à cap. de seq. è 25, com. pr.
- 27 s. Goeznovei ep. dup. lecs. 2 N. ppr. vel de coi. 1 loc. 9 lec. vig. M. *Statuit.* V. de seq. com. pr.
- 28 F. 4. ss. Simon. et Jud. In V. com. seq. è 20.
- 29 F. 5. s. Clari ep. sem. lecs. 1 N. è dom. 5 oct. lecs. 2 N. et M. ut 27 *huj.* 2 or. *A cunc.* 3 ad lib.
- 30 de F. 6. (vel de ss. Cord.) lecs. è fer. 2 post dom. 5; *†* fer. occ. M. dom. pr. ors. ut *heri.*
- 31 Sab. de vig. ad L. et H. preces. In V. com. dom.

November.

- 1 Dom. 22, 1 nov. OMN. ss. 9 lec. dom. *Cred.* per oct. In V. com. dom. deinde Vesp. defunct.
- 2 F. 2. de oct. lecs. 1 noct. è dom. pr. post Laud. dr. Off. et M. defunct. V. à cap. com. oct.
- 3 F. 3. s. Guinali, in P. com. oct. in L. et M. 3 or. de Spir. sto. *Cred.* V. de s. Carolo, com. pr.
- 5 F. 5. de oct. In M. 2 or. de Spir. sto. 3 *Eccl.* V. de seq. in P. 299, com. oct.
- 6 F. 6. vener. Reliq. com. oct. *Cred.*

- 7 Sab. de oct. ors. ut 5 *huj.* V. de seq. com. dom. 3 nov. (ant. *Muro tuo*) et ss. 4 mart.
- 8 Dom. 23, 3 nov. octava. 9 lec. dom. com. ss. mart. *Cred.* V. à cap. com. pr. dom. et s. Theod.
- 9 F. 2. basil. Salv. 9 lec. In M. *Cred.* omitt. parenth. secretæ. V. à cap. com. pr. et s. Tryph.
- 10 F. 3. s. Andr. *avell.* [dup.] 9 lec. V. à cap. de s. Martino, com. pr. et s. Mennæ.
- 12 F. 5. s. Martini pap. 2 or. *A cunc.* 3 ad lib.
- 13 F. 6. s. Didaci. ors. ut *heri.* V. à cap.
- 14 Sab. s. Tremori, in P. 295, (sine com.) ors. ut *heri.* V. de seq. sola com. dom.
- 15 Dom. 4 nov. 6 post epiph. DEDIC. ECCL. PPR. 9 lec. dom. *Cred.* per oct. et parenth. secretæ, excepto 18 *huj.* In V. com. dom. et seq. in P. 295.
- 16 F. 2. s. Maudeti. lecs. 1 N. è dom. pr. com. oct. 3 or. *Conc.* V. à cap. com. pr. et oct.
- 17 F. 3. s. Gregorii. com. et 3 or. ut *heri.* V. de seq. com. pr. et oct. (ant. è L. or. *Deus qui invis.*)
- 18 F. 4. basil. apost. com. oct. in L. (ant. è 1 V.) et Miss. V. à cap. com. pr. oct. (ut *heri*) et s. Pont.
- 19 F. 5. s. Elisabeth, *ut in Br.* cum com. oct.
- 20 F. 6. s. Felicis. lec. 1 *Incipit Abd.* 2 *Si fures*, ex hac fer. 3 *Incipit Jon.* com. oct.
- 21 Sab. Præsent. com. oct. In V. com. seq. et dom.
- 22 Dom. 24 post pent. 5 nov. octava. 9 lec. dom. In V. com. seq. dom. et s. Felicit.
- 23 F. 2. s. Clement. [dup.] 9 lec. V. à cap.
- 24 F. 3. s. Joan. dup. lec. 1 *Incipit Michæas*, 2 *Nahum*, 3 *Hab.* 9 de s. Chrysog. V. à cap.
- 25 F. 4. stæ. Cath. V. de seq. com. pr. et s. Petri.
- 26 de B. V. *ut in P.* 317. 9 lec. s. Mart. In V. com. seq.
- 27 F. 6. s. Gertrud. 15 *huj.* lec. 1 *Incipit Aggæus*, 2 et 3 *zach.* V. à cap. de seq. in P. com. pr.
- 28 Sab. s. Stanislai *kost.* 9 lec. vig. s. Andr. In V. com. seq. et s. Saturn. (Suff. cessant.)
- 29 Dom. 1 Adv. com. s. mart. 3 or. *Deus qui de beatæ.* V. de s. Andr. com. dom.
- In fest. per Adv. com. fer. ad L. M. et V.
[†] Prim. extra oct. concept. Qui venturus.

December.

- 1 F. 3. s. Tugdual. in P. pag. 1. d.-maj. com. fer. In V. com. seq. et fer.
- 2 F. 4. s. Bibianæ. 3 or. *Deus qui de b. V. de s. Xav.*
- 4 F. 6. s. Petri *chrys.* In M. *Cred. V.* à cap. de seq. 22 nov. com. pr. fer. et s. Sabb.
- 5 Sab. s. Cæcil. com. fer. et s. abb. In V. com. seq.
- 6 Dom. 2. V. de s. Ambrosio, com. dom.
- 8 F. 3. CONCEPT. v. *Qui natus, Cred.* et præf. B. V. per oct. In V. com. seq. 24 nov. et fer.
- 9 F. 4. s. Hoardoni ep. dup. lecs. 2 et 3 noct. de coi. 1 loc. com. oct. et fer. in L. et M. *Statuit. V.* à cap. de seq. è 6 *huj.* com. præc. et fer.
- 10 F. 5. s. Nicolai. com. oct. et f. In V. com. seq.
- 11 F. 6. s. Damasi. V. de seq. sola com. fer.
- 12 Sab. s. CORENT. *ut in P.* In V. com. dom.
- 13 Dom. 3. com. s. Cor. et Concept. Prim. sine prec. V. de seq. com. dom. et 2 octav.
- 14 F. 2. Lucie, *heri.* com. 2 octav. et fer. V. à cap. com. pr. s. Cor. et fer.
- 15 F. 3. octava Concept. com. s. Cor. et fer. In V. com. seq. s. Corent. et fer.
- 16 F. 4. s. Eusebii. lec. 1 *A mileto*, 9 de fer. com. oct. et fer. *Cred. V.* de seq. com. pr. oct. et fer.
- 17 F. 5. s. Judicælis, in P. sola com. fer. V. de seq. com. pr. et fer. *æ: O sapientia.*
- 18 F. 6. Expect. B. V. *ut in P.* 9 lec. fer. 4 temp. In V. com. fer. ant. *O adonai.*
- 19 de Sab. 4 temp. ad L. et H. ant. *Ecce veniet*, è fer. 2; ad cantic. *Audite cœli*, ant. *Expectetur*; et dr. preces. M. ppr. 2 or. vig. s. Th. *de qua nil in Off.* 3 or. *Deus qui de beatæ V.* à cap. de seq. ad *Magn.* ant. *O radix*, duplic.
- 20 Dom. 4. V. de seq. com. dom. *O clavis.*
- 21 F. 2. s. Thomæ apost. pro com. fer. in L. ant. *Nolite*; in V. ant. *O oriens.*
- 22 de fer. 3: ad L. et H. ant. *Rorate.. Ad Magn. O rex*, dupl. (*Preces ad omn. Hor. hodie et cras.*)

- 23 de fer. 4: ad L. et H. ant. *Prophetæ.. ad Bened.* ant. *Ecce completa.* Ad *Magn. O emman.* dupl.
- 24 F. 5. de vig. *ut in Br. et sic dieb. seq.*
- 25 F. 6. NAT. DNI. v. *Qui natus, Cred.* præf. et *Commun.* ppr. per oct. (de tribus Miss. v. supr. 52.)
- 26 Sab. s. Stephani. com. omn. mart. ad L. et M. ant. de coi. or. ut 1 nov. additâ voce *martyrum.*
- 27 Dom. *vacat.* s. Joannis. In M. præf. nat.
- 28 F. 2. ss. Innoc. *ut in Brev. et Miss.* In V. fit com. seq. et 3 octav.
- 29 F. 3. s. Thom. V. à cap. de dom. com. pr. et 4 oct.
- 30 F. 4. Off. dom. Prim. ut in fest. V. dup. de nat. à cap. de s. Silvestr. com. dom. et 4 octav.

FINIS SUPPLEMENTI.

ERRATUM.

M^{gr} l'Evêque du Mans a reçu de Rome, depuis peu, une réponse munie de la certification du vice-secrétaire de la S. C. des indulgences qui infirme la note insérée ci-dessus page iv, relativement à l'indulgence des autels privilégiés. On conçoit que la forme laconique dans laquelle se transmettent les réponses de la S. C. peut, dans certains cas, donner lieu à quelque méprise. La réponse faite à M^{gr} Bouvier porte *affirmative*, au lieu de *negative* qu'on lisait ou que l'on supposait dans les décisions du 11 Avril 1840. Il paraît bien que c'est à la dernière décision datée du 10 Septembre 1845, que l'on doit s'en tenir; quoique celles de 1840 se trouvent dans un traité publié avec approbation de la C. des indulg. par M. Giraud, Vicaire-général de Cambrai. (*Ed. V. l'Ami de la Religion*, N° du 7 Novembre 1845.)

NÉCROLOGE

*Des Ecclesiastiques du Diocèse, décédés pendant
l'année 1845.*

VISTORTE (Joseph-François), Chanoine honoraire de
Quimper, Aumônier des Calvairiennes de Landerneau,
82 ans.

CARADEC (Guillaume), Curé de Concarneau, 38 ans.

PICART (François), Desservant de Plouider, 86 ans.

BOURHIS (Jean), ex-Desservant de Ploudaniel, 75 ans.

SALIOU (Gabriel), Desservant de Tréglonnou, 55 ans.

JAUEN (Hervé), Desservant de Guissény, 53 ans.

LE PAPE (Jean), Desservant d'Irvillac, 52 ans.

SALAUN (Henri), Desservant de Cléden-Poher, 49 ans.

BLOC'H (Yves), Desservant de Mespaul, 49 ans.

MERRET (Yves), Desservant de Ploudaniel, 39 ans.

LE BORGNE (René), ex-Chapelain de St-Derrien, 80 ans.

SOUCET (Jean-François), Desservant de Plomodiern,
38 ans.

SIU (François-Marie), Vicaire de Lambézellec, 38 ans.

HERVE (Pierre-Marie), Vicaire de Concarneau, 34 ans.

BOIZARD (Jean-François), premier Vicaire de Saint-
Pol-de-Léon, 34 ans.

Requiescant in pace.